

PLAN DE GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES COMMUNAUX

Le Teich

**Préserver la biodiversité
en ville et sur le Bassin !**



SOMMAIRE

LA GESTION DIFFERENCIÉE DES ESPACES VERTS ET DE LA VOIRIE	P.5
PARTIE I : POURQUOI LE TEICH S'EST ENGAGÉ DANS UNE NOUVELLE MÉTHODE DE GESTION DES ESPACES VERTS ET DES LINÉAIRES DE VOIRIES ?	P.6
1 • PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS DU BASSIN D'ARCACHON	P6 À 8
a/ LE BASSIN D'ARCACHON, UN BIEN COMMUN FRAGILE	
b/ LES RÉSEAUX DE SURVEILLANCE	
c/ QU'AVONS-NOUS APPRIS ?	
d/ ORIGINES DES ÉMISSIONS DE PESTICIDES : AGRICOLES MAIS AUSSI URBAINES !	
2 • AU NOM DE LA LOI	P.9
a/ LES TROIS ÉCHEANCES DE LA LÉGISLATION	
b/ LE ZÉRO PESTICIDE : UN PRINCIPE ACTÉ POUR LE TEICH	
PARTIE II : MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS ET VOIRIES	P.10
1 • ESPACES NATURELS ET ESPACES VERTS : ÉTAT DES LIEUX EN 2018	P.10 À 21
a/ LE TEICH EN QUELQUES CHIFFRES	
b/ LE TEICH, SES ESPACES NATURELS REMARQUABLES ET FRAGILES	
c/ LE PARC NATUREL RÉGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE ET SON ÉTAT DES LIEUX DE LA BIODIVERSITÉ	
d/ RECENSEMENT DES ESPACES VERTS & LINÉAIRES DE VOIRIES	
2 • DIAGNOSTIC DES MOYENS ET DES PRATIQUES	P.22 À 23
a/ MOYENS HUMAINS ET MISSIONS ASSOCIÉES	
b/ MOYENS TECHNIQUES	
c/ MOYENS FINANCIERS	
3 • LES CHOIX DU TEICH : DE L'ENTRETIEN VERS LA GESTION DIFFERENCIÉE	P.23 À 38
a/ MISE EN PLACE DE LA DÉMARCHE	
b/ DES DERNIERS ENGAGEMENTS EN 2018 AUX DIFFÉRENTS CODES DE GESTION	
PARTIE III : SUIVRE LES PRATIQUES ET SUSCITER L'ADHÉSION	P.39
1 • SUIVRE LES PRATIQUES ET LES AMÉLIORER	P.39 À 40
2 • SENSIBILISATION ET COMMUNICATION	P.41
• CONCLUSION	P.42
• BIBLIOGRAPHIE	P.43
• SITOGRAPHIE	P.44
• LEXIQUE	P.45
• PHOTOTHÈQUE	P.46
• ANNEXES	P.47 À 60



ÉDITO

Le Teich, ville nature du Bassin d'Arcachon, s'engage depuis longtemps pour la préservation de sa biodiversité au sein de sa forêt (86 % de la commune), de sa réserve ornithologique, de la Leyre et son delta, etc. Ici, la transition écologique s'inscrit dans chaque action ! La création de la maison de la nature, la valorisation des pistes cyclables, le développement de l'écotourisme constituent très concrètement le résultat de nos choix politiques.

Aujourd'hui plus que jamais la nature s'invite au coeur de nos préoccupations. Elle constitue le rempart de notre cité, nous avons le devoir de la protéger et de la placer au centre de notre projet de ville.

Raison pour laquelle, au Teich, les espaces verts et la voirie s'entretiennent sans produits phytosanitaires depuis plusieurs années. Ce choix impose une nouvelle vision du paysage urbain et une évolution des pratiques. Les espaces communaux ont été repensés dans leurs fonctions définies selon leurs usages, localisation et objectifs. Cette démarche de gestion différenciée suivant les types d'espaces nécessite une forte réorganisation du travail et la mise en place de méthodes alternatives d'entretien, toujours plus écologiques et plus économes.

Le résultat de ce travail et son évolution doivent être partagés au sein des services pour initier, sur la base d'indicateurs tangibles, une démarche de progrès discutée avec la population pour que chacun s'approprie cette philosophie.

Pour cela, le présent document, élaboré avec le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon, référence les actions entreprises et traduit cet ambitieux projet : une ville nature du Bassin où il fait bon vivre.

François Deluga



LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS ET DE LA VOIRIE

PRINCIPES FONDATEURS ET FINALITÉS

Le Teich constitue l'une des 10 communes riveraines du Bassin d'Arcachon, site considéré comme un bien commun exceptionnel et partagé. La commune possède d'une part des sites naturels protégés riches et fragiles, et d'autre part des espaces publics synonymes de bien-être urbain.

A l'instar de ses voisines, Le Teich marque son appartenance au territoire en soutenant l'**enjeu de préservation de la qualité de l'eau**, aux côtés du Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA), référent environnemental. Ainsi le Teich, en tant que ville côtière, mesure avec justesse combien les activités humaines en ville peuvent impacter directement les écosystèmes terrestres et marins.

La restriction d'utilisation des produits phytosanitaires fait acte d'un **principe responsable et vertueux** pour la protection non seulement de la biodiversité sur la commune et plus globalement du Bassin, mais aussi de la santé humaine.

Le Teich s'est par conséquent engagé depuis 2016 dans la gestion différenciée, c'est-à-dire dans la mise en place de méthodes alternatives d'entretien des espaces verts et des voiries pour permettre l'intégration de principes plus écologiques et plus économes aux actions communales. Ce plan de gestion a ainsi pour vocation de **référencer et consolider les démarches entreprises par la commune** ces dernières années.

LE PLAN DE GESTION : LA FEUILLE DE ROUTE

La gestion différenciée a pour objectif de ne pas appliquer à tous les espaces communaux la même nature de soins afin notamment d'être plus compatible avec les enjeux de préservation de l'environnement.

Ainsi, le plan de gestion différenciée est le **document de pilotage** qui permet :

- D'effectuer un inventaire et une caractérisation des espaces communaux entretenus (espaces urbains, verts et naturels) ;
- De présenter les choix d'entretien de ces espaces en fonction des attentes recherchées et des particularités propres aux sites (localisation, usages, biodiversité), mais également des méthodes alternatives connues et moyens alloués par la ville ;
- De réaliser un suivi de la démarche et des choix d'entretien pour améliorer les pratiques communales et l'environnement des administrés.

La rédaction et le partage de ce document permet d'affirmer qu'entretien et biodiversité ne sont pas incompatibles mais également inviter habitants et professionnels à changer leurs habitudes, sur les pas des équipes communales.

POURQUOI LE TEICH S'EST ENGAGÉ DANS UNE NOUVELLE MÉTHODE DE GESTION DES ESPACES VERTS ET DES LINÉAIRES DE VOIRIES ?

1 • PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS DU BASSIN D'ARCACHON



A/ LE BASSIN D'ARCACHON, UN BIEN COMMUN FRAGILE

Préserver le Bassin est avant tout un enjeu pour l'ensemble du territoire du Bassin d'Arcachon et du Val de L'Eyre. Le Teich s'affirme comme acteur à part entière dans sa préservation (VOIR ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTITÉ DU BASSIN D'ARCACHON).

Le Bassin d'Arcachon est un milieu composé d'écosystèmes divers propices à une faune et flore riches. La bonne qualité des composantes de son environnement local (eau, sédiments, matières vivantes) a pu être maintenue en dépit de l'expansion urbaine, au prix d'investissements importants en matière d'assainissement des eaux usées notamment.

Ici, la qualité de l'eau représente un enjeu primordial tant environnemental qu'économique. Celle-ci garantit en effet le dynamisme de l'économie liée à la mer (pêche, ostréiculture, tourisme, etc.), protège la biodiversité, permet la conservation des usages maritimes et tend au bien-être de ses habitants.

En dépit des efforts de conservation, les eaux du Bassin s'altèrent de ce qu'elles reçoivent des rivages. Ainsi, les prairies de zostères ont été marquées par un déclin important entre 1988 et 2008 (Plus et al., 2010) qui s'est atténué entre 2008 et 2010 (Auby et al., 2011) et la filière ostréicole a également subi plusieurs crises.

Les résultats de programmes scientifiques menés par différents organismes (Ifremer, Université de Bordeaux, etc.), ont soulevé la question de l'imprégnation du Bassin par les polluants et les pesticides en particulier (Auby & Maurer, 2004 ; Auby et al., 2007 ; Budzinski et al., 2011 ; Gamain, 2016).

QU'EST-CE QU'UN PESTICIDE ?

Les pesticides désignent des substances visant à détruire des organismes vivants considérés comme des nuisances pour les activités humaines : insectes ravageurs, champignons parasites, herbes concurrentes, etc. Les pesticides comprennent non seulement les « produits phytosanitaires » ou « phytopharmaceutiques » utilisés en agriculture, sylviculture et horticulture (VOIR ANNEXE 2 - FICHE SUR LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES), mais aussi les produits zoosanitaires, les produits de traitement conservateur des bois et de nombreuses substances à usage domestique.

B/ LES RÉSEAUX DE SURVEILLANCE

Les élus des communes, réunis au sein du SIBA, ont choisi de fonder les réseaux de suivi et de surveillance REPAR en 2010 (Réseau opérationnel de suivi et d'expertise sur les phytosanitaires et biocides au niveau du Bassin d'Arcachon et de ses bassins versants) et REMPAP en 2013 (Réseau opérationnel de suivi et d'expertise sur les micropolluants au niveau du Bassin d'Arcachon et de ses bassins versants). Ces deux réseaux sont aujourd'hui regroupés en un seul réseau REMPAP (**RE**seau **M**icropolluants, **MA**cropolluants et **MI**croorganismes du Bassin d'**AR**cachon ; **VOIR ANNEXE 3 - FICHE REMPAP**).

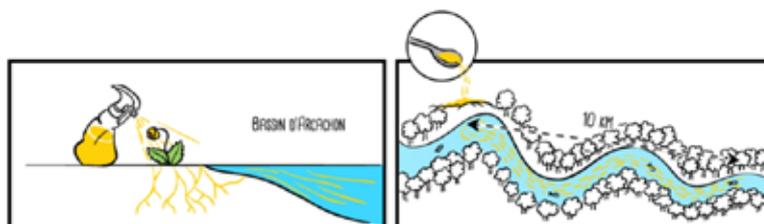
Cette surveillance a permis de mesurer les composés qui marquent le milieu, d'en identifier les sources et d'observer l'évolution de cette empreinte au cours du temps.

Concernant les pesticides, une multitude de sources et de composés est observée comme l'illustre la figure ci-dessous.



C/ QU'AVONS-NOUS APPRIS ?

Le déversement d'une cuillère à café de pesticides près d'un fossé, marque de son empreinte 10 km de cours d'eau (voir ci-dessous).



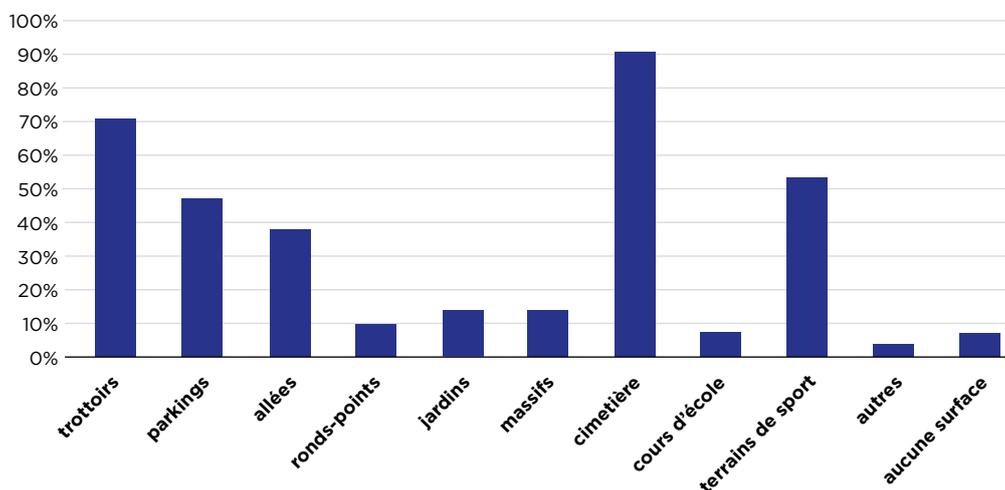
Impact du déversement de pesticides sur les cours d'eau, capture d'écran : <https://www.siba-bassin-arcachon.fr/actions-environnementales/les-reseaux-de-surveillance-repar-et-rempar/haro-sur-les-produits-phytosanitaires>, SIBA 2018

Le suivi effectué dans le cadre du réseau REMPLAR permet d'avoir une connaissance fine de l'évolution des concentrations en pesticides dans les eaux (Budzinski et al., 2011). Dans les eaux marines du Bassin d'Arcachon, les concentrations totales restent cependant très faibles mais ces données montrent que les herbicides représentent les deux tiers des pesticides retrouvés dans les eaux du Bassin et ses tributaires.

Les pesticides identifiés dans les eaux dépendent en partie des activités pratiquées à terre comme l'agriculture, l'entretien des espaces verts, des routes et des voies ferrées, la démolition, etc.

D/ ORIGINES DES EMISSIONS DE PESTICIDES : AGRICOLES MAIS AUSSI URBAINES !

Les quantités de pesticides utilisées sur les espaces verts restent moindre par rapport à l'agriculture mais la proximité du littoral et l'imperméabilisation des sols en zone urbaine rend le risque d'atteinte à l'environnement également important.



Pourcentage des communes des bassins versants du Bassin d'Arcachon utilisant des herbicides pour l'entretien des différents types d'espaces verts, REPAR 2012.

L'étude sur les pratiques phytosanitaires sur les bassins versants du Bassin d'Arcachon (REPAR, 2012) a notamment mis en évidence que l'entretien des espaces communaux consistait majoritairement en la gestion des mauvaises herbes par des herbicides, en particulier sur les trottoirs et cimetières. En effet, 90 % des communes désherbaient chimiquement leurs cimetières en 2012, et 70 % leurs trottoirs.

Le passage en zéro phytosanitaire se transforme donc en challenge pour les communes du Bassin en termes de changement de pratiques et de paysage.

Pour encourager les acteurs locaux dans l'abandon de modes de gestion polluants des espaces verts, des textes réglementaires ont été mis en place.

2 • AU NOM DE LA LOI

A/ LES TROIS ÉCHEANCES DE LA LÉGISLATION

Mis en place en 2008 par le Ministère en charge de l'agriculture suite au Grenelle de l'Environnement, le plan Ecophyto visait à réduire progressivement l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en zones agricoles et non agricoles. Après une évaluation à mi-parcours, une deuxième version du plan a été proposée afin de mieux répondre aux objectifs initialement fixés : réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques et limiter leur impact sur l'environnement et la santé humaine.

2017

1 • Interdiction des pesticides chimiques pour l'État, les collectivités locales et les établissements publics.

2 • Fin de la vente en libre-service des pesticides chimiques pour les particuliers.

2019

3 • Interdiction des pesticides chimiques pour les particuliers.

La loi n°2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires, dite loi Labbé, et modifiée par l'article 68 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et la loi Pothier, prévoit que l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, ainsi que les établissements publics **ne puissent plus utiliser ou faire utiliser des produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, des forêts, des voiries ou des promenades accessibles ou ouverts au public** à compter du 1^{er} janvier 2017, en dehors des exceptions prévues par la loi.

Restent autorisés, les produits de biocontrôle (c'est-à-dire ceux qui utilisent les mécanismes naturels), les produits qualifiés à faibles risques et ceux utilisables en agriculture biologique ([VOIR ANNEXE 2 - FICHE SUR LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES](#)). Des mesures pour les particuliers sont également prévues par ces lois.

B/ LE ZÉRO PESTICIDE : UN PRINCIPE ACTÉ POUR LE TEICH

La prise de conscience sur Le Teich quant à la nécessité de réduire, voire de stopper, l'utilisation des produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des voiries et des espaces verts par les collectivités du Bassin date de quelques années.

Dès 2008, des plans de désherbage communaux, réfléchis avec le SIBA, préconisaient l'arrêt de l'utilisation des pesticides dans les zones proches de l'eau (fossés, cours d'eau, ports, etc.). Dès cette date, plusieurs actions concrètes allant au-delà du zéro pesticide ont ainsi été mises en place par Le Teich : réduction progressive puis arrêt de l'utilisation des pesticides et de tout autre produit biocide, fauches tardives, tonte différenciée dans les lotissements, anticipation de l'arrêt de l'emploi des pesticides dans les cimetières, réduction voire suppression de l'arrosage sur certains espaces verts, etc.

Ainsi, ce plan de gestion vise à **référencer et consolider les démarches entreprises par la commune** ces dernières années.



MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS ET VOIRIES

Les dangers liés à l'utilisation de **pesticides**, la perte en **biodiversité**, l'évolution des **attentes sociales**, les **contraintes techniques et budgétaires**, toutes ces raisons poussent les collectivités à changer leur mode de gestion des espaces verts pour des pratiques plus douces, plus naturelles, et **surtout différenciées, en fonction des espaces qu'elles entretiennent**.

Mettre en place un plan de gestion différenciée fondé sur le « zéro pesticide » et sur des techniques alternatives de travail raisonné, suppose au préalable :

- Un travail d'**inventaire du patrimoine végétal communal** afin d'identifier l'ensemble des caractéristiques et des besoins de chaque espace. Ce travail a fait l'objet d'un atlas de biodiversité communale réalisé par le Parc naturel régional des Landes de Gascogne (PNRLG, 2015a) ;
- Un **bilan des moyens** techniques, humains et financiers ;
- La création de **codes qualité** des espaces et linéaires végétalisés pour une gestion différenciée choisie.

1 • ESPACES NATURELS ET ESPACES VERTS : ÉTAT DES LIEUX EN 2018

A / LE TEICH EN QUELQUES CHIFFRES

Cette commune de 7 567 habitants* pour une surface de 86 km² offre des aménités de nature que viennent chercher tout autant les touristes, que les futurs habitants à l'année.

Le Plan local d'urbanisme (PLU) du Teich approuvé en juillet 2006 mais en révision à partir de 2018, prend le parti de densifier, pour rompre avec une logique de consommation non maîtrisée de l'espace. L'objectif de la révision du PLU est de garantir le maintien de cette croissance raisonnée malgré la pression et la spéculation foncière qui ont multiplié les projets de construction et dynamisé à outrance le marché immobilier pour que la commune affirme son image de « ville-nature ».

Aujourd'hui, dans le cadre de l'élaboration de son PLU, la ville réalise le diagnostic environnemental et social global du territoire. Ainsi, le Plan d'aménagement et de développement durable (PADD), partie intégrante du PLU, exprime les ambitions de la municipalité en termes d'aménagement, d'urbanisme et de préservation du patrimoine naturel. Ces dernières portent notamment le projet de gestion différenciée de la ville, les espaces verts sanctuarisant des zones de répit prévus dans ses objectifs (**VOIR ANNEXE 4 - PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**).

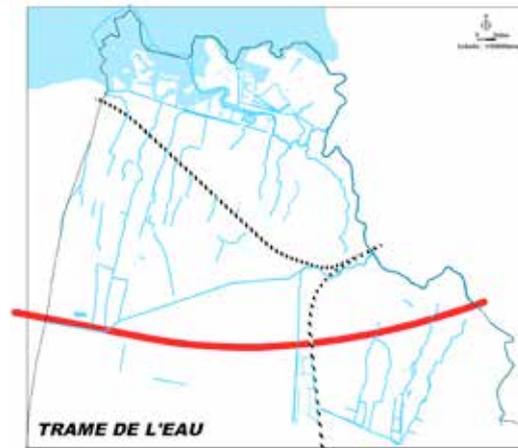
B/ LE TEICH, SES ESPACES NATURELS REMARQUABLES ET FRAGILES

LES MILIEUX AQUATIQUES

Le réseau hydrographique (trame bleue) se compose essentiellement du cours d'eau de la Leyre et son delta sur 4 km ainsi que d'un « quadrillage de crastes, fossés et plans d'eau ». Son delta, officiellement inscrit sur la liste **RAMSAR** (convention mondiale pour les zones humides) depuis 2011, couvre 3 000 ha et crée une vaste mosaïque de marais, roselières et prés salés accueillants chaque année des centaines de milliers d'oiseaux migrateurs et sédentaires.

La coordination du site, localisé sur les communes du Teich, de Gujan-Mestras, de Biganos, d'Audenge et de Lanton, est effectuée par le PNRLG.

*Recensement 2017



Trame de l'eau, PADD Le Teich 2006

Pour la gestion de ses milieux aquatiques, la commune de Le Teich appartient au territoire de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Elle est concernée par trois **SAGE** (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux) :

- le SAGE [Etangs littoraux Born et Buch](#),
- le SAGE [Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés](#),
- le SAGE [Nappes profondes de Gironde](#).

Plus généralement, Le Teich fait partie des 10 communes dont le domaine public maritime est inclus dans le périmètre du **Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon**.

LES ESPACES TERRESTRES

La commune, signataire de la charte 2014-2026 du Parc naturel régional des Landes de Gascogne fait partie **des 27 communes du territoire du parc** situées en Gironde. Deux structures gérées par le Parc et valorisant le patrimoine naturel sont présentes sur Le Teich : la Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon et la Réserve ornithologique du Teich.

La réserve ornithologique, inscrite dans le delta sur une superficie de 120 ha, offre un habitat à de nombreuses espèces. **Les coulées vertes (trames vertes)** jouent un rôle important dans la conservation de ces fils d'eau en domaine privé ou public. Ce réseau joue un rôle écologique pour la faune et la flore et un rôle d'évacuation des eaux pluviales.

Sur la commune, la biodiversité remarquable donne lieu aux zonages de protection et d'inventaires patrimoniaux suivants :

- Les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) :
- Les ZNIEFF de classe 1 (petits espaces homogènes) : [Zone inondable de la basse vallée de l'Eyre et Domaines endigués du Delta de la Leyre](#) ;

- La ZNIEFF de classe 2 (grands espaces naturels riches) : [Bassin d'Arcachon et Vallées de l'Eyre, de la grande et de la petite Leyre](#).

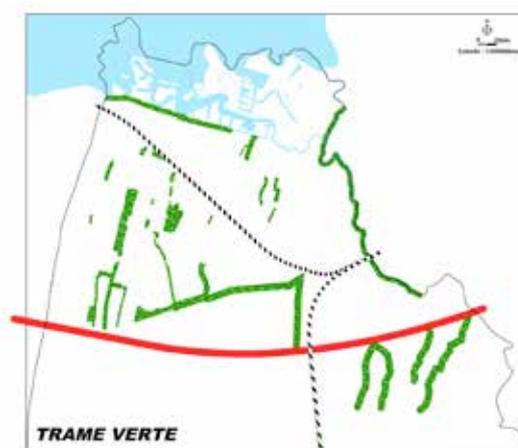
- Les zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) :

- La ZICO [Bassin d'Arcachon et Réserve Naturelle du Banc d'Arguin](#) couvre 5 % de la surface communale.

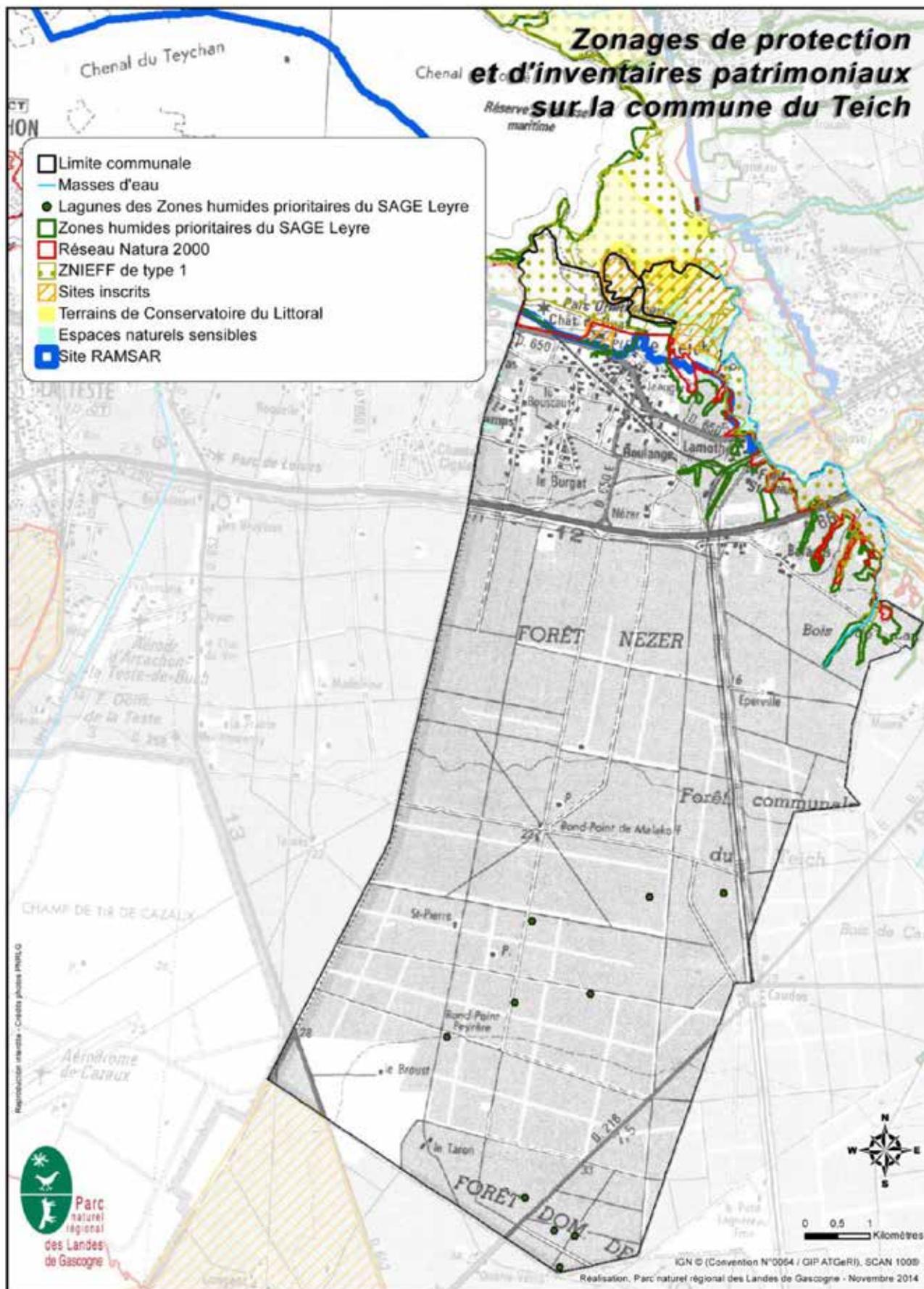
- Deux sites inscrits en tant que monuments naturels (sous surveillance) :

- [Château de Ruat, parc et dépendances](#),
- [Val de l'Eyre](#).

De plus, certains espaces naturels de la commune bénéficient de protections issues d'engagements européens dont la Directive Habitats-Faune-Flore sur 6 % de sa surface et la Directive Oiseaux protégeant les oiseaux et leur biotope sur 4 % de la surface communale au niveau du site [Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin](#).



Trame verte, PADD Le Teich 2006



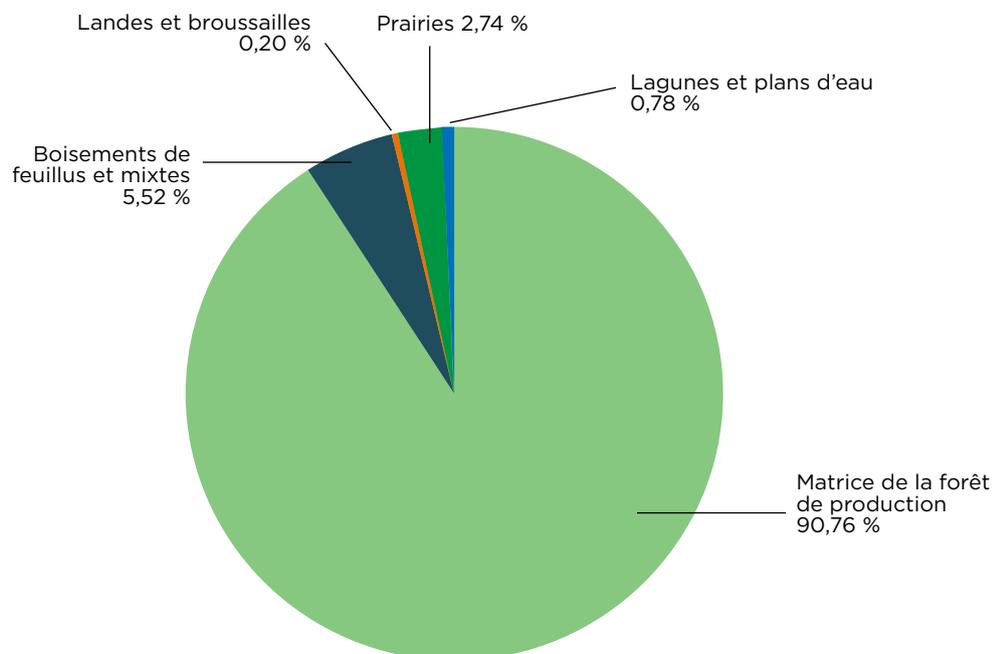
Zone de protection et d'inventaire de la commune, PNRLG 2015a

C/ LE PARC NATUREL RÉGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE ET SON ÉTAT DES LIEUX DE LA BIODIVERSITÉ

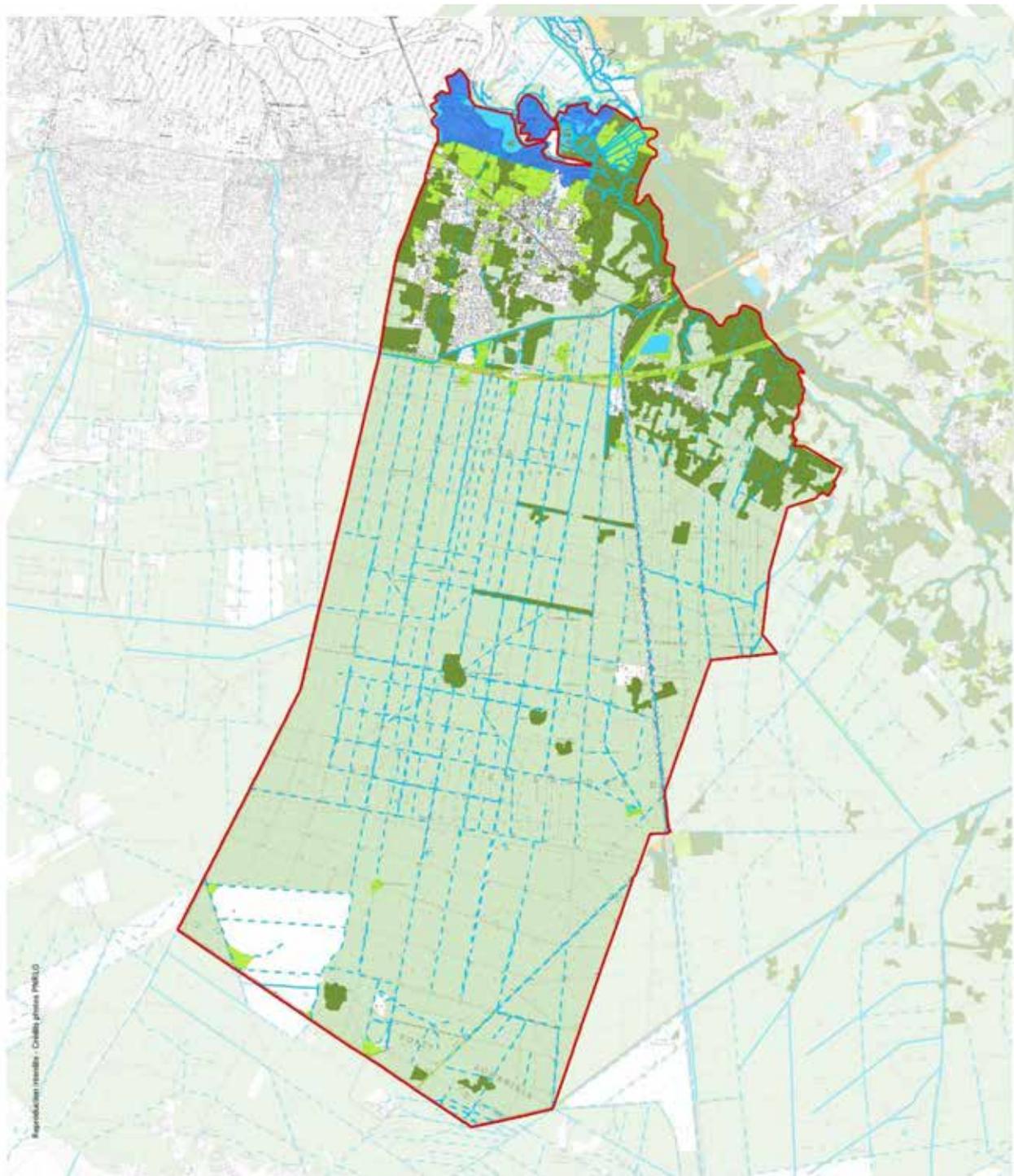
Dans une démarche de veille écologique, le PNRLG étudie les milieux naturels emblématiques du territoire communal pour mieux orienter son action et celle de la municipalité.

Le guide des Trames Vertes et Bleues du PNRLG de 2015 identifie différents types d'habitats sur la commune du Teich (voir figures ci-dessous) :

- La **matrice de la forêt de production** qui recouvre environ 91 % de l'espace naturel de la commune ;
- Les **boisements de feuillus et mixtes** situés principalement le long des cours d'eau qui représentent 5,5 % de l'espace naturel ;
- Les **landes et broussailles** principalement trouvées le long des bords de routes et voies ferrées mais peu présentes sur la commune avec 0,2 % ;
- Les **prairies**, enjeu prioritaire, sont enchâssées, pour la plupart, dans la trame urbaine et relativement fragmentées, représentant 2,7 % de l'espace naturel de la commune ;
- Les **lagunes et les plans d'eau**, habitat primordial sur la commune avec 0,8 % des espaces naturels. Les cours d'eau représentent quant à eux 19 km, comprenant principalement la Leyre (7 km), la craste Baneyre (5 km), la craste de Canteranne (3,4 km), le ruisseau de l'Audet (2 km) et le ruisseau Moun-Estey (1,6 km).



Milieux présents sur la surface de la commune, PNRLG 2015b



- Boisements de feuillus et mixtes
- Lagunes et plans d'eau
- Landes et broussailles
- Prairies
- Milieux humides (Delta de la Leyre)
- Matrice de la forêt de production
- Cours d'eau intermittents
- Cours d'eau permanents
- Limites communales



Version N°0064 / GIPATGeRI, GIP littoral, IGN BD Topo 2012, PNRLG
 Réalisation, Parc naturel régional des Landes de Gascogne - Juillet 2015

Zones de diversité à enjeux sur la commune du Teich, PNRLG 2015b

Ce plan de gestion différenciée s'est également basé, pour le classement des sites et de leur entretien, sur les données de l'Atlas de la biodiversité communal du PNRLG qui contient une connaissance fine de la biodiversité locale (PNRLG, 2015a).

Ainsi, « les taxons les plus observés sur la commune sont des espèces souvent patrimoniales et/ou inféodées aux milieux humides mais aussi des espèces communes » (tableau ci-dessous). **La commune du Teich possède environ 59 % des espèces patrimoniales du PNRLG.** La plupart des espèces observées peut être trouvée dans les jardins, parcs urbains, plans d'eau et même près des infrastructures routières de la commune.

Tableau récapitulatif des espèces rencontrées, protégées et patrimoniales du Teich, PNRLG 2015a

GROUPE TAXONOMIQUE	NOMBRE D'ESPÈCES CONTACTÉES	NOMBRE D'ESPÈCES À STATUTS RÉGLEMENTAIRES	NOMBRE D'ESPÈCES PATRIMONIALES PNR LG	% DU NOMBRE D'ESPÈCES PATRIMONIALES PNR LG
Oiseaux	279	225	46	65 %
Mammifères	19	6	3	50 %
Chiroptères	8	8	1	11 %
Papillons	55	7	5	56 %
Odonates	52	19	5	71 %
Amphibiens	10	7	4	67 %
Reptiles	9	7	6	55 %
Total FAUNE	432	279	70	59 %

Grâce à cet atlas, le PNRLG édicte diverses préconisations de gestion en fonction des habitats.

A ces espaces naturels se rajoutent les espaces créés et implantés par les gestionnaires et aménageurs du territoire. Ces entités pensées pour l'agrément et l'amélioration du cadre de vie des habitants participent aussi aux continuités écologiques dans leur ensemble.

D/ RECENSEMENT DES ESPACES VERTS & LINÉAIRES DE VOIRIES

Les voiries désignent toutes les voies de communication, qu'elles soient fluviales, routières ou ferroviaires. La notion de voirie renvoie aux voies de circulation et aux dépendances. A titre d'exemple, les accotements, fossés ou trottoirs sont considérés en termes d'aménagement comme faisant partie de la voirie routière. **La commune du Teich comprend 55,9 km de linéaires de voirie à entretenir, selon les compositions suivantes :**

Type de revêtements sur la voirie du Teich

	PERMÉABLE	IMPERMÉABLE
Parking	Minéral	Béton
Trottoirs aménagés	Dalles, Minéral	Béton, Béton désactivé
Trottoirs enherbés	Herbe	
Voies douce / chemin	Minéral	Béton désactivé
Routes		Enrobé

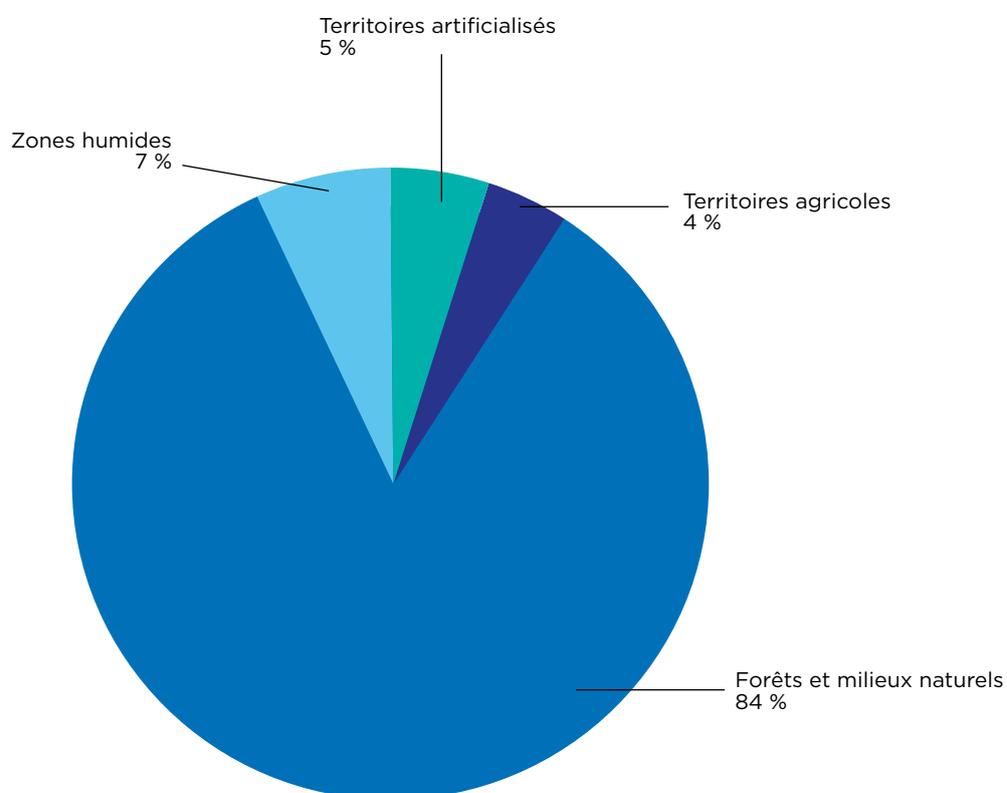


Les pavés devant l'office de tourisme



Le revêtement perméable du centre bourg

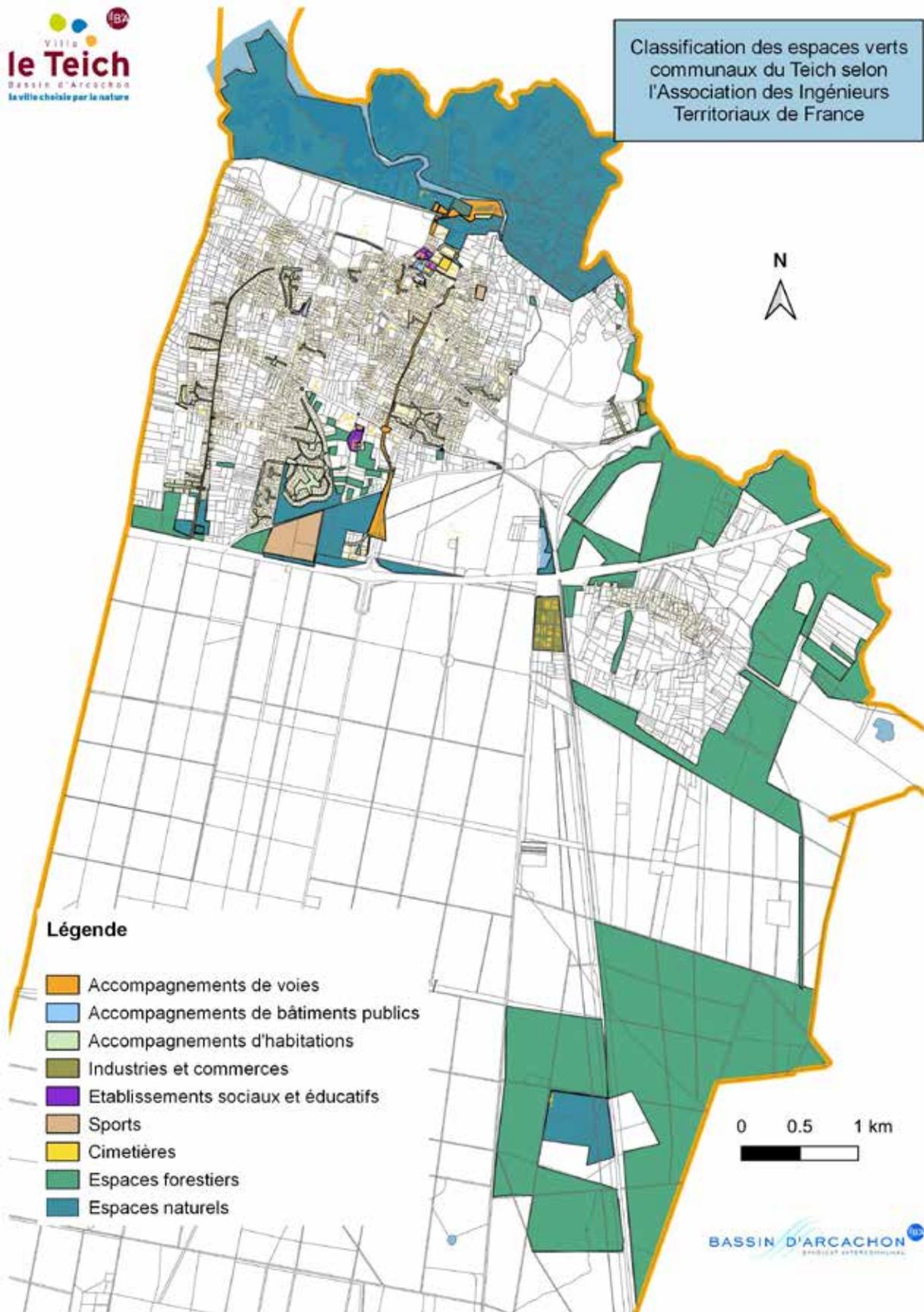
La forêt et les milieux naturels représentent la majeure partie de l'occupation du sol à plus de 84 % et prennent donc une place considérable par rapport à la part du territoire urbanisé (figure ci-dessous).



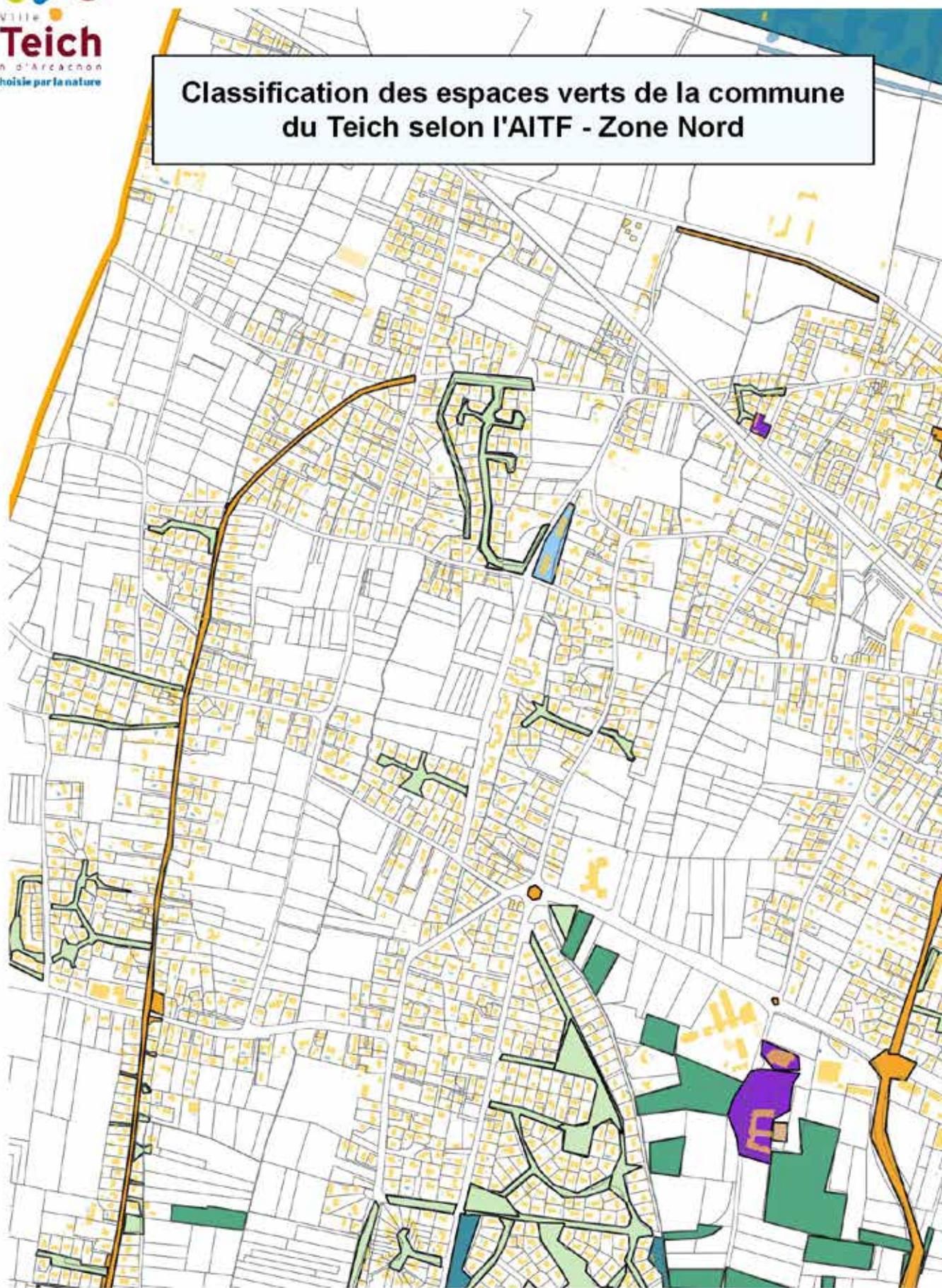
Répartition de l'occupation du sol du Teich, selon l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine, <http://macommune.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/recherche/?commune=Le+Teich>

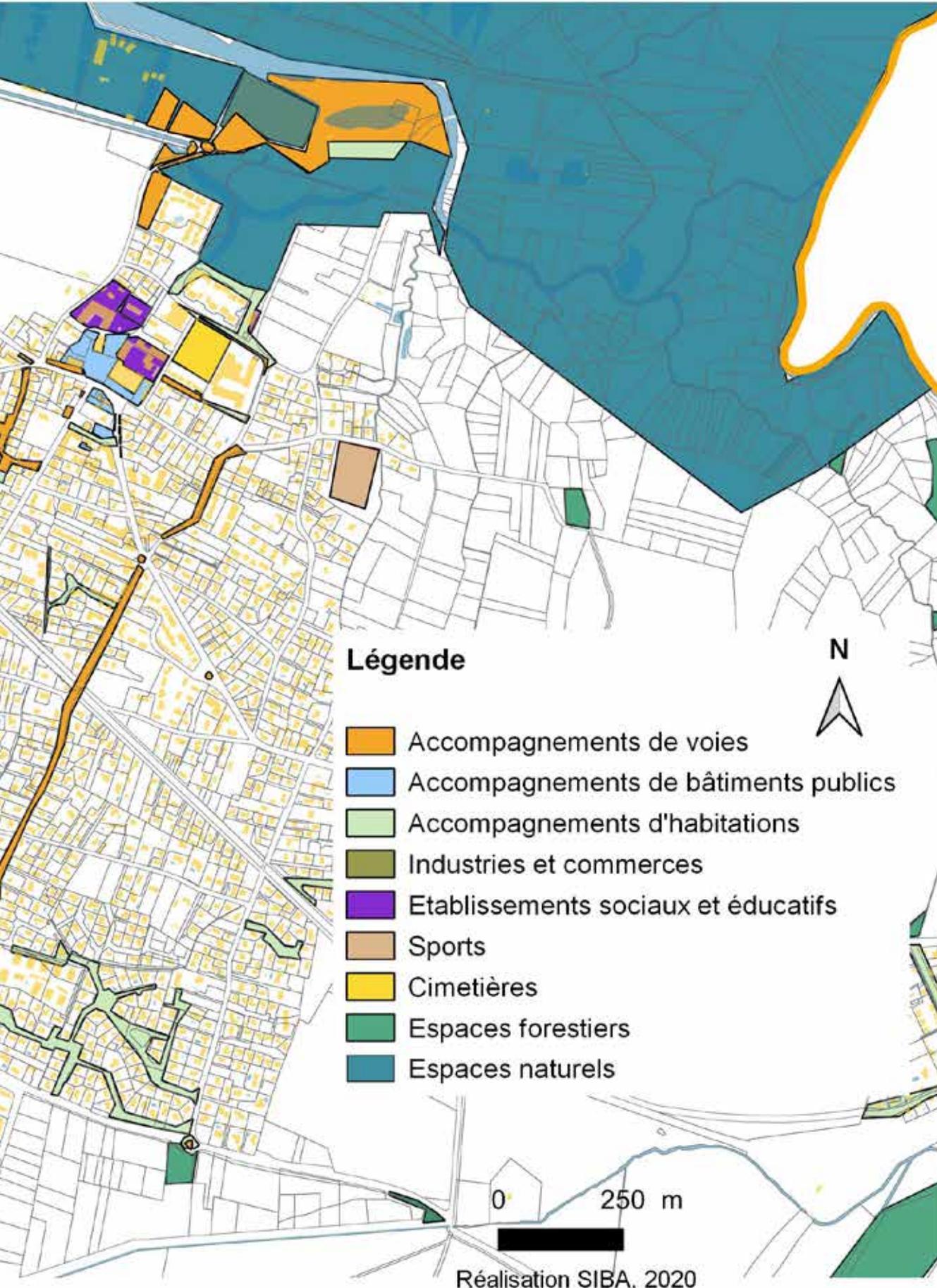
Ainsi, la reconnaissance des différents espaces de la commune (réalisée selon la classification de l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France (AITF), carte ci-après, [ANNEXE 5 - CLASSIFICATION ASSOCIATION DES INGÉNIEURS TERRITORIAUX DE FRANCE](#)) confirme la présence majoritaire d'espaces forestiers et naturels. Les parcs et squares, jardins partagés et campings municipaux sont absents de la cartographie. Effectivement, Le Teich privilégie les espaces naturels aux grands ensembles horticoles qui sont surtout des zones ponctuelles d'ornement entre la Mairie et l'Office du tourisme par exemple (accompagnement de bâtiments publics).

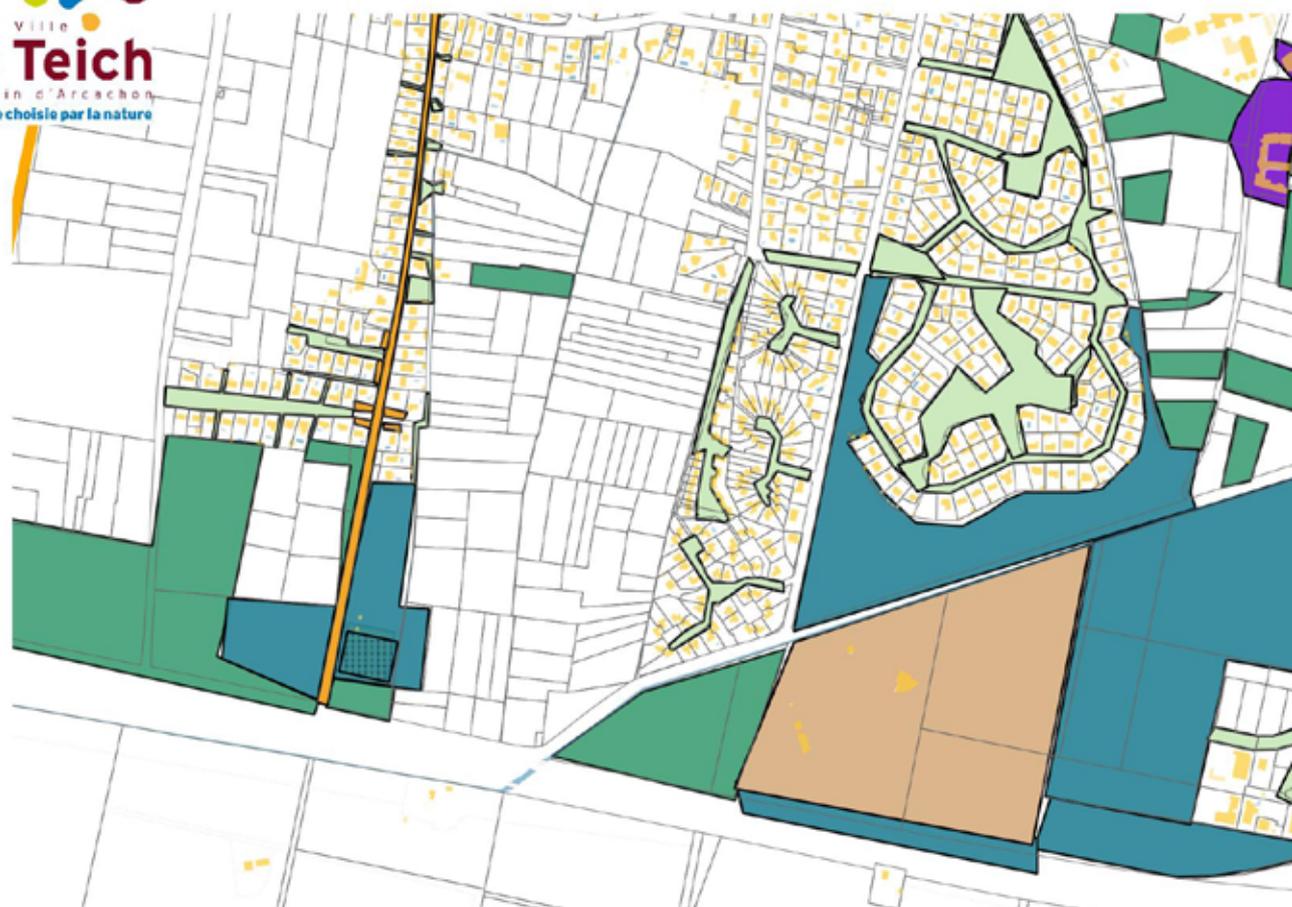
Classification des espaces verts communaux du Teich selon l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France



**Classification des espaces verts de la commune
du Teich selon l'AITF - Zone Nord**







Légende

-  Accompagnements de voies
-  Accompagnements de bâtiments publics
-  Accompagnements d'habitations
-  Industries et commerces
-  Espaces naturels
-  Etablissements sociaux et éducatifs
-  Sports
-  Cimetières
-  Espaces forestiers

**Classification des espaces verts de la commune
du Teich selon l'AITF - Zone Sud**



Réalisation SIBA, 2020

2 • DIAGNOSTIC DES MOYENS ET DES PRATIQUES

A/ MOYENS HUMAINS ET MISSIONS ASSOCIÉES

Les services techniques se divisent en plusieurs pôles coïncidant par champs d'action et missions sur la commune. Les principaux services municipaux concernés par la gestion différenciée des espaces se répartissent les sites et les prestations de la manière suivante :

Missions des différents services communaux sur un espace vert
(dans le centre, lotissement et hors-bourg)

LIEUX / SERVICES	DANS LE CENTRE-VILLE	DANS LES LOTISSEMENTS	A L'EXTERIEUR DU BOURG
Espaces verts (6 personnes)	Créer et entretenir les parcs et jardins, accompagnements de voirie et décor végétal, patrimoine arboré	Entretien du patrimoine arboré et haies, tonte	Création et entretien des ronds-points et accompagnements de voirie, entretien des terrains de sport, des cimetières communaux
Voirie et animation (5 personnes)	Entretien des grands axes	Entretien du linéaire de voirie	Entretien des espaces enherbés, fauchage des grands axes

SERVICE ESPACES VERTS

Ainsi, les agents du service espaces verts créent (conception, plantation) et entretiennent tous les espaces jardinés (désherbage, arrosage, paillage, etc.), s'occupent de l'élagage des arbres sur la voie publique, de la décoration florale lors des manifestations et de l'entretien des arbres et des haies. Ils fauchent aussi les accotements dans les lotissements (par le biais d'un marché public). Comme tous les services communaux, la gestion du personnel, du matériel et la logistique journalière font aussi partie du quotidien.

Le désherbage chimique de la voirie était, jusqu'en 2015, effectué par le service espaces verts. L'utilisation de produits phytosanitaires (pesticides, herbicides, biocides) par ce service était effectuée par les agents titulaires du certificat individuel de produits phytopharmaceutiques appelé Certiphyto (ANNEXE 2).

SERVICE VOIRIE - ANIMATION

Le service voirie - animation, s'occupe de l'entretien du linéaire de voirie (peinture, nettoyage), de la tonte des accotements en renfort (ce qui n'est ni semé ni arrosé) sur une partie de la commune et de la propreté de l'espace public. Ce service s'occupe également de monter et préparer les structures dédiées aux animations communales.

B/ MOYENS TECHNIQUES

Les moyens techniques dont dispose la commune du Teich peuvent être trouvés en ANNEXE 6 - MATÉRIEL CORRESPONDANT A LA TONTE ET AU DÉSHÉRBAGE.

La technicité des moyens matériels doit être adaptée à l'entretien voulu des espaces et aux changements de pratiques opérés. Les résultats attendus demandent parfois des outils adaptés se positionnant sur des gestions parfois très fines ou particulières. Dans le cas de la fauche par exemple, le moteur du « tracteur » ou de la tondeuse, devra avoir une puissance proportionnée à la hauteur de la coupe de la matière. C'est pour cela qu'en 2018 la fauche s'effectue en sous-traitance sur les bords de route. En 2019, les services espaces verts et voirie récupèrent la mission après avoir instauré une réflexion sur l'organisation de la fauche par rapport à la surface à effectuer.

A terme, pour une question d'organisation, la gestion de ce plan devrait être confiée à un seul et même service afin de simplifier le suivi. Les espaces verts se placent comme étant le service technique référent.

C/ MOYENS FINANCIERS

Le coût lié à la gestion différenciée n'est pas intégré en tant que tel dans le budget de la commune mais répercuté ou amorti sur les différents budgets des services espaces verts et voirie. Ce coût comporte par exemple la prestation de la fauche des lotissements de l'année 2020. La gestion différenciée n'a pas engendré d'augmentation du budget depuis sa mise en place.

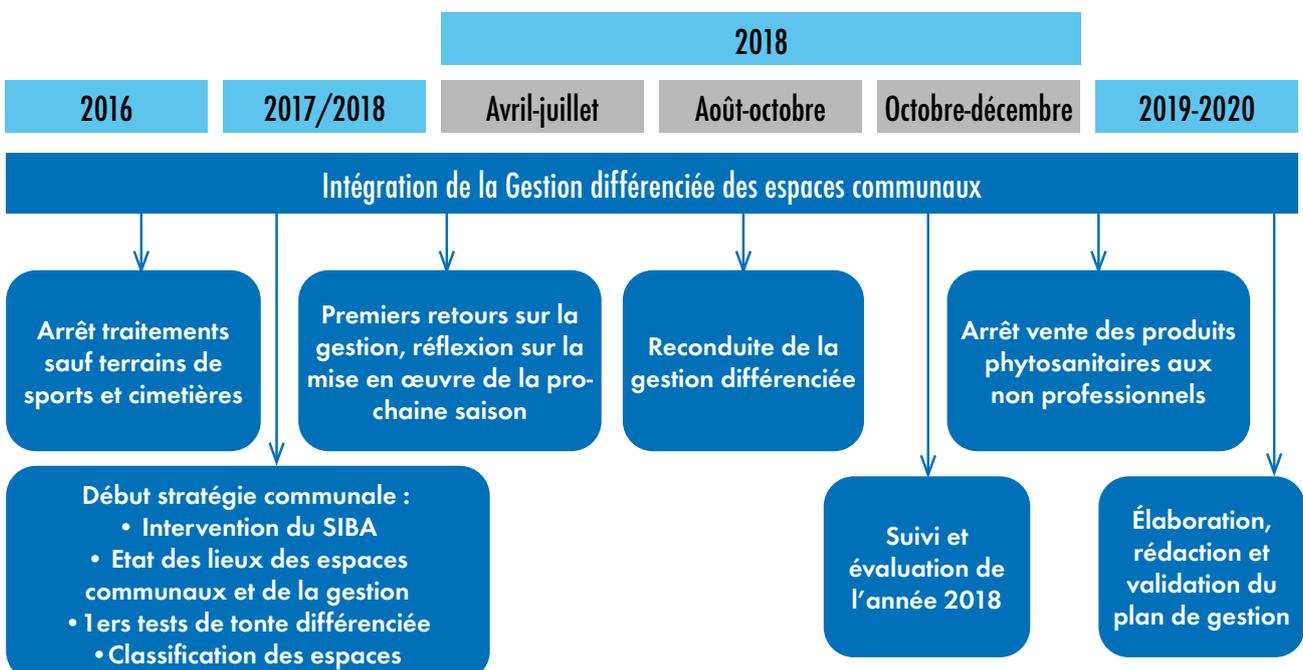
En revanche, une optimisation des moyens humains, matériels et financiers disponibles paraît importante. En effet, il serait intéressant d'établir en concertation avec tous les services impliqués dans la gestion différenciée une redéfinition des missions de chacun et de délimiter les compétences.

3 • LES CHOIX DU TEICH : DE L'ENTRETIEN VERS LA GESTION DIFFÉRENCIÉE

A/ MISE EN PLACE DE LA DÉMARCHE

Très longtemps l'aménagement des espaces verts communaux était constitué d'un assemblage de méthodes et techniques appliquées sur l'ensemble des espaces de façon homogène. Même si ces espaces ne possédaient pas les mêmes vocations ni les mêmes situations, ils étaient jusqu'alors traités presque à l'identique (désherbage chimique, tonte courte, fleurissement annuel).

Aujourd'hui sur la commune du Teich, ces méthodes se révèlent inadaptées sur la plupart des espaces verts communaux. Leur aménagement et entretien doivent désormais s'effectuer de manière différenciée selon leurs usages, localisation, objectifs, etc. Cette démarche de gestion différenciée a été initiée dès 2016 sur la commune (voir ci-après).



Plusieurs méthodes de gestion ont été mises en place au cours des dernières années et seront également potentiellement amenées à évoluer :

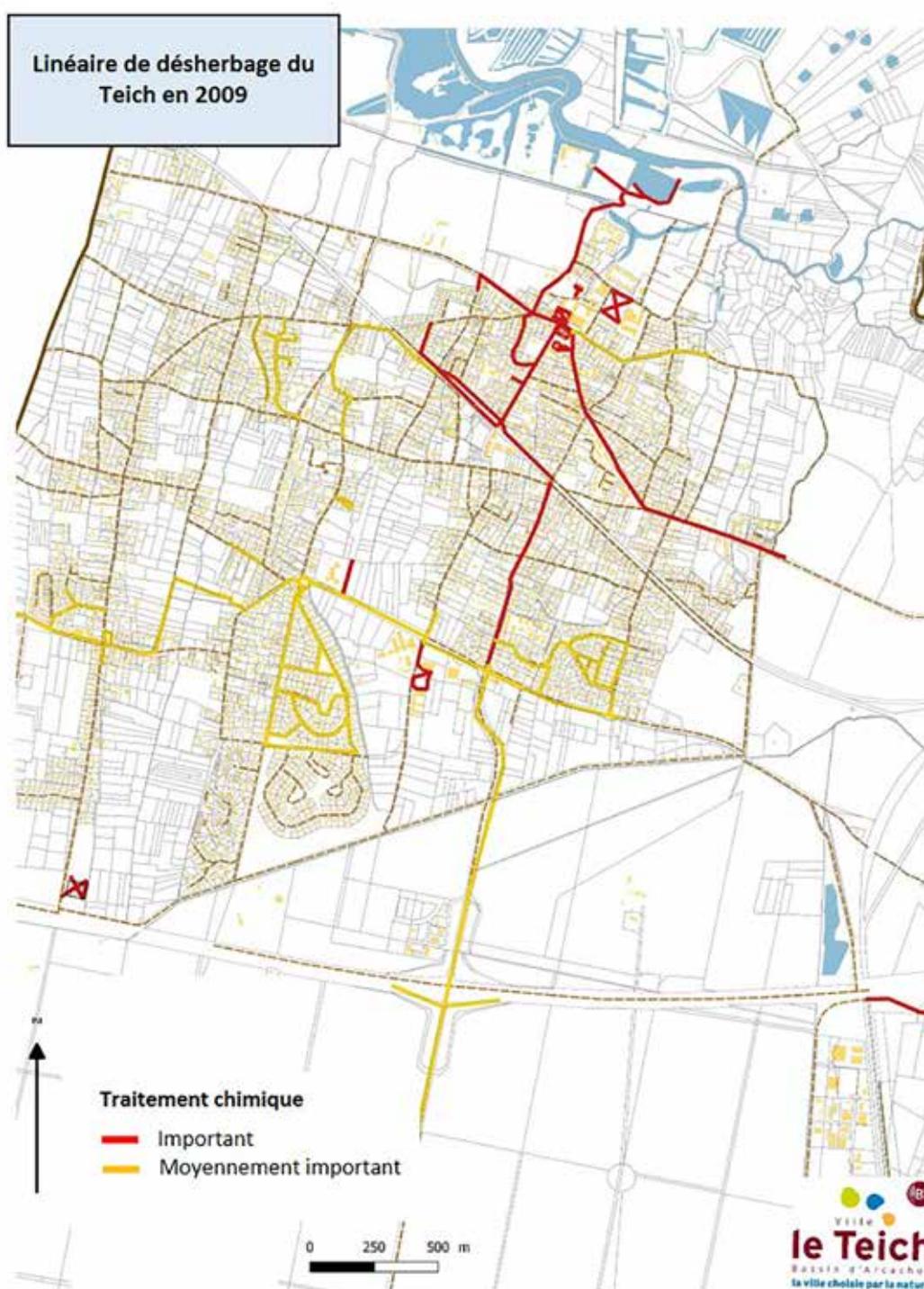
RÉDUCTION DU DÉSHERBAGE DES TROTTOIRS ET ACCOTEMENTS

En 2008 sur Le Teich, l'inventaire des pratiques en désherbage sur les espaces verts et linéaires de voiries révèle que le désherbant foliaire utilisé détruisait toutes les plantes (annuelles, bisannuelles, vivaces) présentes lors du traitement.

En 2009, la commune s'équipe d'une machine avec un système sélectif permettant d'appliquer un traitement anti-germinatif en fonction de la perméabilité de la surface. Une première classification des sites désherbés chimiquement avait été créée en prenant en compte le risque de ruissellement vers un cours d'eau et la texture du sol de chaque site (voir carte ci-dessous) :

- Zone centre-ville désherbage obligatoire : **important** ;
- Zone de passage moins sensible : **moyennement important** ;
- Zone pavillonnaire peu sensible : **peu important** (non représenté sur la carte).

Environ 7 ha perméables et imperméables étaient traités en anti-germinatif et traitement foliaire en 2009. En 2011, 4,5 ha de surface théorique étaient traités, réduisant ainsi les quantités grâce au travail de la classification réalisée à l'époque.

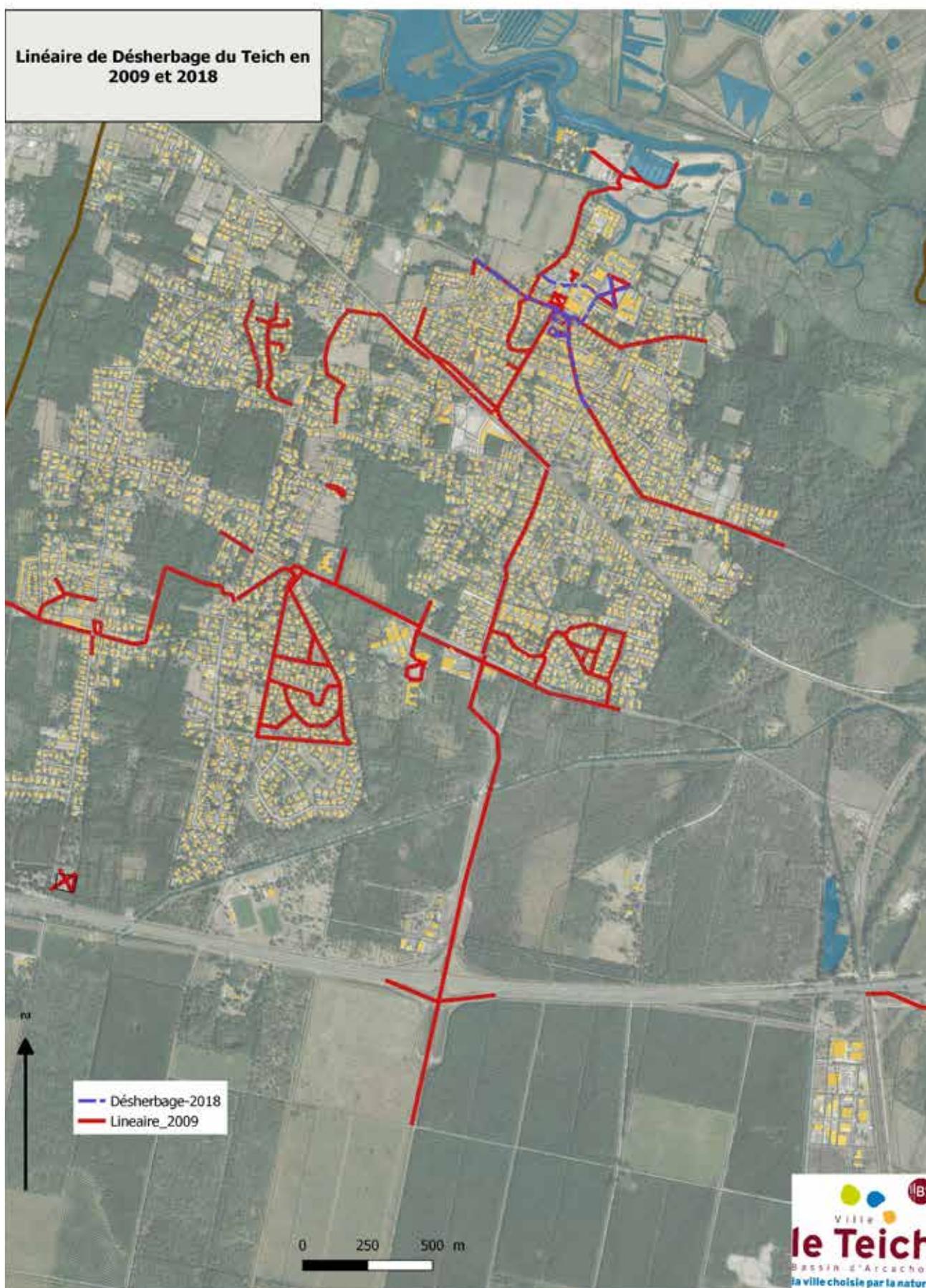


Plusieurs moyens ont été mis en oeuvre sur la commune du Teich pour réduire et supprimer l'utilisation de produits phytopharmaceutiques : l'utilisation de **méthodes préventives** (pour empêcher la pousse d'herbes spontanées par paillage par exemple) et de **méthodes curatives** (pour enlever la végétation spontanée avec des méthodes non polluantes). Ainsi en 2018, le désherbage curatif des trottoirs et accotements était uniquement effectué de manière principalement mécanique mais également manuelle dans certains endroits sensibles du centre bourg (cimetière du centre par exemple, voir carte ci-après). La commune dispose pour cela de plusieurs outils : balayeuse mécanique, binette, brosse métallique, grattoir, houe maraîchère, outil de griffage et jet haute pression (antimousse).

Le choix a été fait de ne pas utiliser de méthodes thermiques comme l'utilisation d'eau chaude, de mousse ou de flamme en raison des risques d'incendie, de la fréquence d'intervention pouvant être élevée et du coût important lié à la consommation de gaz et d'eau.



Trottoir du centre bourg après désherbage et ratissage



Comparaison du linéaire dés herbé entre 2009 et 2018 sur la commune du Teich

ARRÊT DE L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

L'évolution de la législation a poussé les communes à l'arrêt de l'utilisation de molécules chimiques habituellement employées pour entretenir les espaces verts. Dans cette démarche vertueuse, la commune du Teich a tenu à aller plus loin. Hors terrains de sports, aujourd'hui, le service espaces verts n'utilise plus aucun produit phytopharmaceutique même encore autorisé par la loi, que ce soit des produits autorisés en agriculture biologique, des produits de biocontrôle ou à faible risque. La commune n'emploie également plus de produits biocides destinés à lutter contre les organismes nuisibles.

DIVERSIFICATION DU FLEURISSEMENT

La politique de la ville en fleurissement est affirmée. Pour cela, la commune dispose d'un guide de recommandations constitué par le PNRLG proposant une palette végétale adaptée au contexte paysager et écologique local. Limiter l'entretien et accueillir la faune et la flore constituent des objectifs pouvant être atteints. Cette volonté est définitivement actée au sein du service espaces verts qui a notamment réduit les plantations saisonnières et l'utilisation d'annuelles depuis 2016 (voir tableau ci-après) et propose également des alignements de vivaces et bulbes le long de certaines pistes cyclables dans les lotissements teichois (voir ci-dessous).



Plantes vivaces le long d'une piste cyclable du Teich

ANNÉE	NOMBRE DE PLANTS	BULBES
Été 2016	1080	-
Hiver 2016	1528	770
Été 2017	756	-
Hiver 2017	505	720
Été 2018	325	-
Hiver 2018	391	400
Été 2019	309	-
Hiver 2019	240	300
Été 2020	228	-
Hiver 2020	237	400

Nombre de plants depuis 2016
(données du service espaces verts)

Les vivaces se montrent beaucoup plus économes en eau et en temps de travail que les annuelles. Leurs feuillages peuvent être aussi intéressants car persistants, évoluant selon les saisons. Les **plantations de bulbes** peuvent aussi être avantageuses et utilisées dans de nombreuses situations, si ce sont des espèces rustiques, qui peuvent être plantées par petites surfaces et repoussent chaque année.

MEILLEURE GESTION DE L'EAU

L'arrosage des espaces verts constitue un enjeu fort sur la commune. Le recours à des techniques économes telles que le goutte à goutte, le paillage du sol pour réduire l'évaporation au sol, l'utilisation d'espèces végétales peu consommatrices en eau et adaptées à l'environnement va même jusqu'à la suppression de l'arrosage dans certaines zones. Ainsi, l'évolution des sites arrosés est précisée dans le tableau ci-après :

**Evolution de l'arrosage sur Le Teich entre 2014 et 2020, données service espaces verts
(année d'arrêt de l'arrosage indiquée en gris)**

Phase de démarche	Type d'arrosage restant	Année d'arrêt							
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Baccharis Résidence									
Cimetière Camps-allée									
Cimetière Camps-compteur									
Cimetière Camps-dépositaire									
Ecole maternelle bourg									
Ecole Val des Pins	Arroseurs					50 % réduit			
Mairie	Arroseurs / goutte à goutte								
Office de tourisme									
Place du Souvenir-gazon									
Place du Souvenir-jeux enfants									
Place du Souvenir-monument									
Place du Souvenir-façade									
Rond-point Baccharis									
Rond-point Boulange									
Rond-point Burgat									
Rond-point Camps	Goutte à goutte								
Rond-point Collège									
Rond-point Française									
Rond-point Jeangard	Arroseurs automatiques équipés d'un pluviomètre (divise par trois la consommation d'eau)								
Rond-point Nezer	Goutte à goutte								

Pour parer à l'interdiction des produits phytosanitaires, beaucoup de couvertures du sol par bâchage étant déjà mises en place, les services techniques continuent leurs efforts en utilisant du **paillage systématique**, c'est-à-dire en protégeant le sol par une couche de matériaux naturels ralentissant fortement la pousse de plantes non désirées.

Sur quelques années, avec un apport de couche annuelle de paillage, la réduction de la pousse d'adventices sur les massifs est visible. Servant de désherbage préventif, le paillage maintient aussi un sol frais et contribue à **réduire les consommations en eau potable**.

Dans le futur, le développement de la réutilisation des eaux pluviales pour l'arrosage devrait être envisagé afin de préserver la ressource en eau potable.

B/ DES DERNIERS ENGAGEMENTS EN 2018 AUX DIFFÉRENTS CODES DE GESTION

DERNIER ENGAGEMENT : LA PROTECTION DU SOL ET DE LA BIODIVERSITÉ ASSOCIÉE

Le sol a pour rôle de faire fonctionner les écosystèmes naturels ou aménagés par l'homme. L'objectif de garantir la vie du sol (milieu et non support) passe par la sauvegarde des microbes, faune et mycorhizes (Jault & Divo, 2013). Le sol viable est ainsi formé par trois composés : minéral (issu de la roche mère), organique (issu des végétaux : complexe argilo-humique) et biologique.

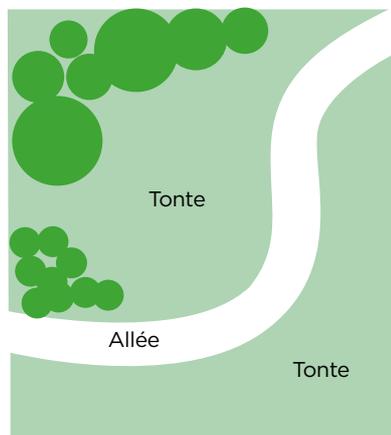
Les conséquences d'un sol trop travaillé ou laissé nu peuvent être importantes : libération du carbone emprisonné dans le sol (1 tonne/ha), érosion du sol, perte de faune (bactéries, macrofaune, etc.), perte de capacité de rétention en eau entraînant une augmentation des besoins en arrosage, perte de la biodiversité associée et même mort du sol.

Dernièrement plusieurs initiatives de gestion différenciée ont été mises en place afin de protéger les sols et leur biodiversité associée en développant **la tonte différenciée** et **la fauche tardive** sur la commune du Teich.

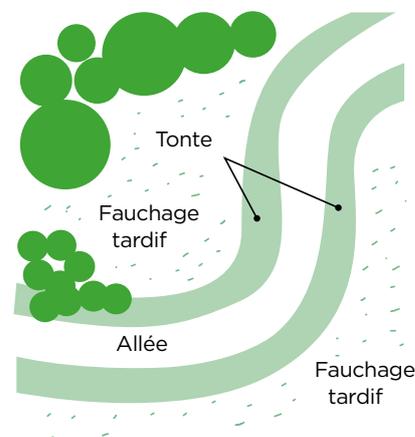
La fauche tardive et la tonte différenciée ont pour objectifs d'accroître la biodiversité, de réduire la fréquence de tonte, d'enrayer le développement spontané des ligneux, de préserver la ressource en eau, d'éviter le tassement des sols et de créer des ambiances paysagères nouvelles comme les prairies. Selon Jault & Divo (2013), les avantages du fauchage tardif et d'une tonte différenciée sont multiples : piège à carbone, utilisation des déchets de tonte, etc. (voir tableau ci-dessous).

Entretien des espaces enherbés d'après Jault & Divo, 2013

	FAUCHAGE TARDIF	TONTE DIFFÉRENCIÉE
Période d'intervention	Août à septembre (avec exportation)	Août-septembre-octobre
Retour à la biodiversité	De 2 à 5 ans	De 2 à 5 ans
Aspect esthétique	Très intéressant	Extrêmement intéressant
Piège à carbone	1,2 tonne/ha/an	1,2 tonne/ha/an
Utilisation des déchets de fauche	Meule, gîte à insectes, compost	Meule, gîte à insectes, compost



Avant



Après

Ces techniques permettent avant tout de limiter les interventions en réservant les tontes rases aux secteurs fréquentés par les usagers. **La limitation des surfaces tondues permet de réduire la consommation d'énergie fossile, les nuisances sonores, l'usure du matériel et le temps de travail.**



Tonte différenciée le long de la piste cyclable du Burgat

Par exemple, la mise en place de la tonte différenciée aux bords des routes permet la circulation de la faune, les espaces préservés par la non fauche servant de zones de repos. Le broyage répétitif et trop précoce de la végétation des bas-côtés aboutit à une banalisation du milieu. Les plantes annuelles ou bisannuelles qui n'ont en effet plus la possibilité de renouveler le stock de graines du sol disparaissent. D'autre part, cette pratique favorise les plantes vivaces les plus résistantes, nécessitant des interventions plus fréquentes. Cependant, l'entretien des abords des routes, chemins d'accès ainsi que les pare-feux pour la prévention incendie contribue à la sauvegarde d'espèces végétales par le maintien d'un paysage ouvert à condition que la **fréquence et la date de fauche soient compatibles avec leur cycle de floraison**. Dépendantes du cycle de ces plantes, plusieurs espèces d'insectes protégés (papillons, libellules) ou pollinisateurs (abeilles domestiques ou sauvages) trouvent des habitats et des ressources alimentaires plus favorables grâce à la fauche tardive (PNRLG, 2015a). Ainsi, le fauchage effectué **fin juin favorise le développement des plantes** qui fructifient avant l'été alors que celui **après le 15 août se montre favorable à la survie des insectes**.

La sécurité routière reste l'argument principal du fauchage des abords routiers. Un maximum de **visibilité doit être fourni aux automobilistes** dans les virages et aux abords des carrefours. **La possibilité de marcher sur les bas-côtés de la route doit être préservée tout comme la nécessité de bien voir les balises et panneaux de signalisation.**



Au Teich, la **fauche tardive** et la **tonte différenciée** sont expérimentées depuis début 2017 à l'initiative du service espaces verts le long de certains espaces communaux et prairies afin d'inciter le retour d'une faune et d'une flore. Une planification spécifique a été établie (voir codes en suivant). La nécessité de gérer autrement ces espaces est apparue

grâce à une évolution des missions d'entretien confiées aux services techniques. **Sur le site test du Burgat, au bout de 2 années de jachère, la régénération naturelle liée à la mise en place de ces techniques a notamment permis l'implantation naturelle de 30 pins et 30 chênes (voir photo ci-dessous).** La mise en place de ces méthodes a donc été actée en 2018 et se poursuit en 2020.



Tonte différenciée sur le site du Burgat

De plus, dans certaines zones clés, la commune a également pour objectif de reboiser et d'aménager l'espace en recréant les espaces naturels d'origine. La régénération naturelle de la forêt du Burgat a donc été entreprise fin 2018-début 2019 par la plantation de 100 arbres d'essences locales selon les préconisations de l'Office National des Forêts (chênes tauzin et chênes pédonculés). Ces arbres ont été plantés petits (80 cm) pour permettre des conditions d'évolution naturelle, une meilleure reprise et moins d'arrosage.

Un retour sur l'initiative a permis d'observer un taux de reprise de l'ordre de 45 % des arbres avec un entretien minimum (cinq arrosages en 2019). En 2020, 100 chênes supplémentaires ont donc été plantés dans des zones où les services techniques laissent pousser l'herbe pour garder de la fraîcheur pour les jeunes arbres. Un suivi plus poussé de l'arrosage sera également réalisé.

La **régénération naturelle** du milieu permettra ainsi une meilleure résistance à la sécheresse, un enrichissement des sols et l'implantation naturelle d'arbres. Ces îlots de verdure deviendront alors des **îlots de biodiversité** en servant notamment d'abris et zones d'alimentation potentiels pour la faune.

LES CODES QUALITÉ CHOISIS COMME PILIER DE LA GESTION DIFFÉRENCIÉE

Suite à l'identification des fonctionnalités et enjeux de chaque espace (ANNEXE 5 - CLASSIFICATION ASSOCIATION DES INGÉNIEURS TERRITORIAUX DE FRANCE), une classification préliminaire par fréquence d'entretien des zones a été élaborée en 2018 en tenant compte notamment des usagers et de la sécurité aux abords des routes et des habitations (voir tableau et figure ci-après).

En partant des méthodes de gestion classique déjà mises en place comme la tonte régulière par les deux services techniques concernés, une extension du principe de fauchage tardif et une formalisation des techniques de gestion différenciée déjà en place sur la commune ont été décidées. Les fréquences de fauchage tardif et de tonte différenciée ont été intégrées dans cette classification qui permet en interne une meilleure gestion de la surface enherbée communale et d'établir un planning dédié. Ainsi, cette classification préliminaire comporte six classes.

Classification préliminaire d'entretien des espaces verts selon six classes

CLASSE	NOM	OBJECTIF / FRÉQUENCE	LOCALISATION
1	Entretien régulier	Linéaire accessible, tonte fréquente, entretien très suivi : <i>une fois par semaine</i>	Proche des bâtiments publics, massifs entretenus et surfaces enherbées arrosées
2	Linéaire urbain	Linéaire minéral, désherbé, ancien linéaire traité, tonte régulière <i>tous les 15 jours</i>	Grands linéaires très fréquentés, fauches régulières sur les zones fonctionnelles du port
3	Lotissements	Entretien <i>mensuel</i>	Lotissements
4	Grands axes	Fauchage <i>trois fois par an</i>	Linéaires des grands axes urbains, hors bourg, sur accotements
5	Fauchage tardif	Entretien <i>annuel</i>	Zones en îlots au port, zones choisies à la plaine des sports, accotements le long de la départementale longeant l'autoroute
6	Entretien pluriannuel	Naturel, différentes strates d'enherbement, privilégie les cycles floristiques et abris pour la faune, entretien <i>pluriannuel</i>	Extérieurs de certains lotissements ; tour des zones humides et points d'eau, plaine des sports.

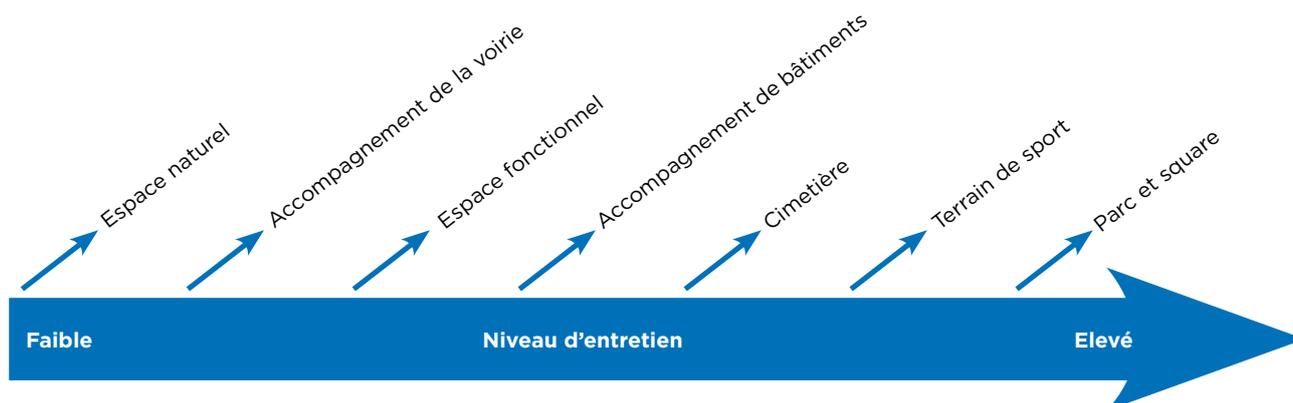
Chacun des espaces ainsi caractérisés avec la collaboration du service espaces verts dans cette première classification a fait l'objet de discussions :

- Quels sont leurs finalités ?
- Sont-ils ou peuvent-ils devenir potentiellement des espaces accueillants pour la biodiversité ?
- Leur gestion doit-elle évoluer ?
- Est-ce que l'accessibilité et la sécurité sont garanties au maximum ?

La caractérisation des sites, au travers d'un inventaire quantitatif et qualitatif, et la réalisation de cette première classification d'entretien sont apparues fondamentales pour mieux comprendre l'identité communale et donc adapter les soins à l'image et aux objectifs du Teich.

Une fois ce bilan effectué, tous les espaces ont été classés par « **code qualité** ». La définition de ces derniers a principalement reposé sur un regroupement des classes de la classification préliminaire d'entretien (voir plus haut) dont les enjeux sont apparus similaires. Un tableau des tâches a ainsi été associé à chaque code pour différentes thématiques : pelouse, arrosage, fleurissement, etc.

Un niveau d'entretien a ainsi été associé à chaque espace en fonction des enjeux identifiés au niveau de la commune selon le schéma ci-dessous :



La classification finale des espaces comporte ainsi quatre codes faisant chacun l'objet d'une fiche pratique (voir ci-après) :

- **Code 1 : Bâtis communaux (A) et abords des axes principaux (B).** Ce code regroupe la classe 1 et 2 de la classification préliminaire d'entretien des espaces verts sur la commune ;
- **Code 2 : Espaces urbains d'accompagnement (coupures d'urbanisation) ;**
- **Code 3 : Abords d'axes secondaires en zone urbaine ;**
- **Code 4 : Zones naturelles et de régénération** qui regroupe la classe 5 et 6 de la classification préliminaire d'entretien des espaces verts sur la commune.

CODE 1 (A) : BÂTIS COMMUNAUX

ENTRETIEN / TÂCHES ASSOCIÉES	PÉRIODE D'ACTION	FRÉQUENCE	SERVICE CONCERNÉ	TECHNIQUES ET MATÉRIELS UTILISÉS
PELOUSES ORNEMENTALES				
Tonte	Toute l'année	1 fois/semaine	Espaces verts	Tonte mulching, finition obligatoire
Travail du sol	Toute l'année	1 fois/an	Espaces verts	Défeutrage, aération
Amendement	Une fertilisation en 2 ans, engrais	Programme défini annuel-lement	Espaces verts	
MASSIFS FLORAUX				
Plantation	Printemps Automne	2 fois/an	Espaces verts	De plus en plus de vivaces Manuelle
Désherbage	Selon besoin	Selon besoin	Espaces verts	Manuelle
Amendement	Printemps Automne	Selon besoin	Espaces verts	Manuelle
ARBRES ET ABUSTES				
Élagage et abattage	Automne / hiver ou selon besoin pour sécurité ou travaux	Selon besoin	Espaces verts	Taille paysagère
Plantation	Automne / hiver	Selon besoin	Espaces verts	Manuelle ou mini-pelle
ARROSAGE				
Arrosage (pelouse et massifs)	Selon besoin	Selon besoin	Espaces verts	Mode d'arrosage : - goutte-à-goutte - arroseurs
ABORDS				
Nettoyage général	Toute l'année	Tous les jours	Voirie	Manuelle
Débroussaillage	Toute l'année, au-tour des arbres	Selon besoin	Espaces verts	Débroussailleuse à dos
RAMASSAGE DES FEUILLES				
Ramassage	Toute l'année	Selon besoin	Espaces verts	Souffleur, balai mécanique, râteau, aspirateur à feuilles



CODE 1 (B) : ABORDS DES AXES PRINCIPAUX

ENTRETIEN / TÂCHES ASSOCIÉES	PÉRIODE D'ACTION	FRÉQUENCE	SERVICE CONCERNÉ	TECHNIQUES ET MATÉRIELS UTILISÉS
PELOUSES ORNEMENTALES				
Tonte	Toute l'année	1 fois toutes les 2 semaines	Espaces verts	Mulching, finitions 1 fois sur 2
MASSIFS FLORAUX : VIVACES				
Désherbage (très régulier)	Toute l'année	Selon besoin	Espaces verts	Dans les massifs et chemins perméables
Travail du sol	Avant plantation	2 fois/an	Espaces verts	Bêchage
Amendement	Printemps Automne	Selon besoin	Espaces verts	Manuelle
Arrosage	Selon besoin	Selon besoin	Espaces verts	Cuve sur tracteur
ARBRES ET ABUSTES				
Élagage et abattage	Automne / hiver ou selon besoin pour sécurité ou travaux	Selon besoin	Espaces verts	Taille si possible de sécurité
Plantation	Automne / hiver	Selon besoin	Espaces verts	Manuelle ou mini-pelle
ABORDS				
Nettoyage général	Toute l'année	Selon besoin	Voirie	
RAMASSAGE DES FEUILLES				
Ramassage	Toute l'année	Selon besoin	Espaces verts	Souffleur, balai mécanique, râteau, aspirateur à feuilles



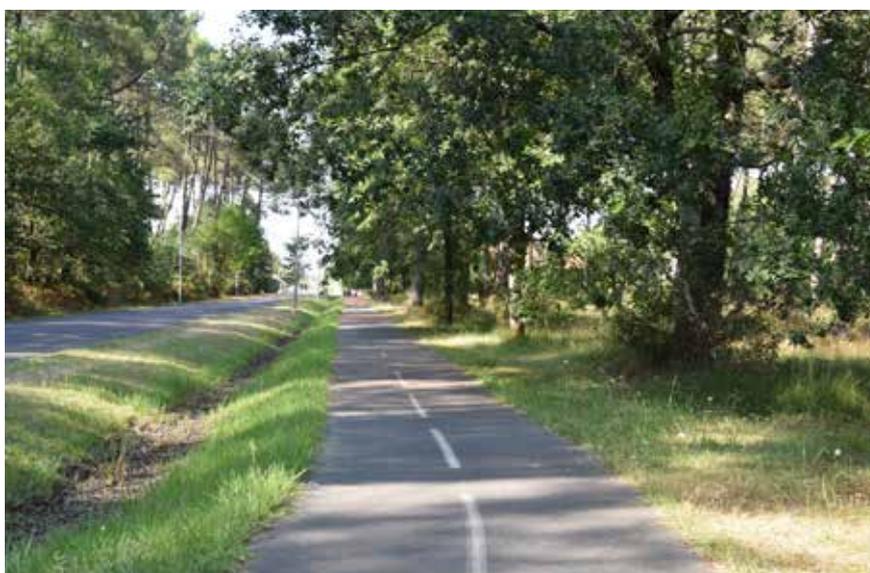
CODE 2 : ESPACES URBAINS D'ACCOMPAGNEMENT (COUPURES D'URBANISATION)

ENTRETIEN / TÂCHES ASSOCIÉES	PÉRIODE D'ACTION	FRÉQUENCE	SERVICE CONCERNÉ	TECHNIQUES ET MATÉRIELS UTILISÉS	OBSERVATION	
SUR ESPACES ENHERBÉS						
Ramassage des déchets	Toute l'année	Selon besoin pour la sécurité	Voirie	Manuelle (pince) et collecte des corbeilles	Valorise les avantages de la présence de la végétation en ville	
Débroussaillage	Toute l'année	Finitions 1 fois/3 passages de tonte	Espaces verts	Débroussailleuse à dos autour du mobilier urbain et fossés (avant l'été)		
Tonte	Toute l'année	8-9 fois/an	Espaces verts	Mulching, tondeuse		
ARBRES ET ARBUSTES						
Élagage et abattage	Selon besoin pour sécurité ou travaux	Selon besoin	Espaces verts	Taille pour la sécurité		
FOSSÉS						
Ramassage des déchets	Toute l'année	Selon besoin	Voirie	Manuelle		
Fauche	Été / automne	4-5 fois/an	Voirie	Épareuse et débroussailleuse sans ramassage		
Curage	Été / automne	1 fois/an Selon besoin	SIBA	Pelle mécanique Manuelle		
RAMASSAGE DES FEUILLES						
Ramassage	Toute l'année	Selon besoin pour la sécurité	Espaces verts	Souffleur à dos et sur roue, aspirateur à feuilles		



CODE 3 : ABORDS D'AXES SECONDAIRES EN ZONE URBAINE

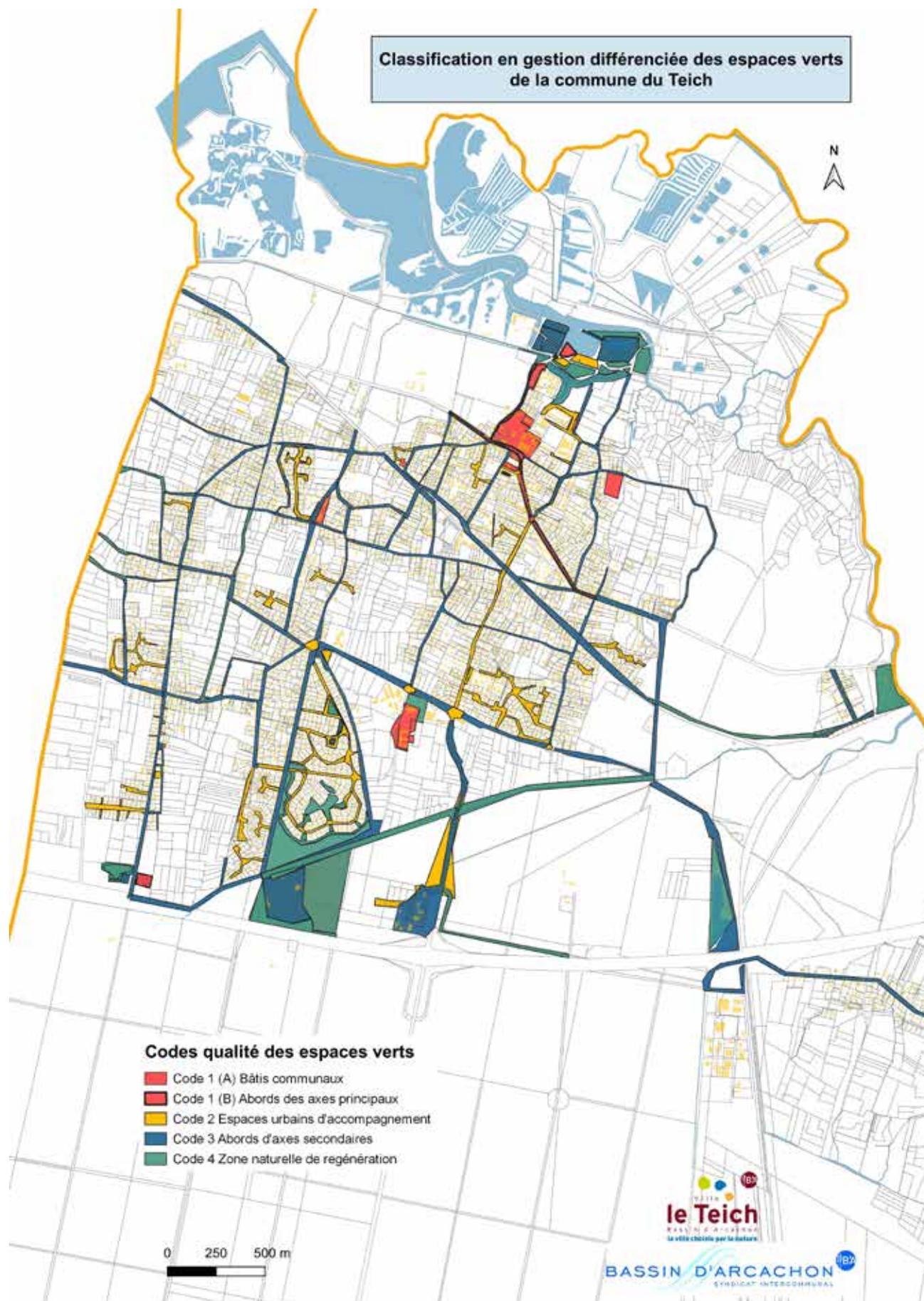
ENTRETIEN / TÂCHES ASSOCIÉES	PÉRIODE D'ACTION	FRÉQUENCE	SERVICE CONCERNÉ	TECHNIQUES ET MATÉRIELS UTILISÉS
SUR ESPACES ENHERBÉS = PRAIRIES				
Ramassage des déchets	Toute l'année	Selon besoin	Voirie	Manuelle (pince) et collecte des corbeilles
Débroussaillage	Toute l'année	5 fois/an	Espaces verts	Débroussailleuse à dos autour du mobilier urbains et fossés (avant l'été)
Tonte différenciée	Toute l'année	1 fois/an fauche complète 2 fois/saison passage de sécurité et d'accessibilité	Espaces verts	Tondeuse autoportée
ARBRES ET ARBUSTES				
Élagage et abattage	Si besoin pour la sécurité Pour les parcelles forestières : suivi de plan de gestion de la forêt	Selon besoin	Espaces verts	
SUR ESPACES ENHERBÉS = BORDS DE ROUTE				
Fauche	Toute l'année	3-4 fois/an	Voirie	Tracteur
FOSSÉS				
Ramassage des déchets	Toute l'année	Selon besoin	Voirie	Manuelle
Fauche	Été / automne	4-5 fois/an	Voirie	Épareuse et débroussailleuse sans ramassage
Curage	Été / automne	Selon besoin	SIBA	Pelle mécanique Manuelle
RAMASSAGE DES FEUILLES				
Ramassage	Toute l'année	Selon besoin pour la sécurité	Espaces verts	Souffleur à dos et sur roue, aspirateur à feuilles



CODE 4 : ZONES NATURELLES ET DE RÉGÉNÉRATION

ENTRETIEN / TÂCHES ASSOCIÉES	PÉRIODE D'ACTION	FRÉQUENCE	SERVICE CONCERNÉ	TECHNIQUES ET MATÉRIELS UTILISÉS
SUR ESPACES ENHERBÉS				
Ramassage des déchets	Toute l'année	Selon besoin	Voirie	Manuelle (pic/fourche)
PRAIRIES				
Fauche	Septembre / octobre	Adaptation en fonction de l'évolution du site	Espaces verts	Tondo broyeur, épareuse ou location de matériel de fauche si hauteur importante
Tonte différenciée	Avril à septembre	1 fois/mois passage dans les chemins délimités	Espaces verts	Avec le tondo broyeur





SUIVRE LES PRATIQUES ET SUSCITER L'ADHÉSION

Une fois l'inventaire des pratiques effectué et le choix des nouvelles méthodes adopté, l'étape suivante est le suivi et la mise en application des choix de gestion.

Le suivi de la mise en oeuvre du plan de gestion est indispensable pour :

- 1 • Recenser les pratiques mises en oeuvre et évaluer leur pertinence. Cela permet de constater les évolutions (nouveaux comportements de la part du public, économies de gestion des sites) ;
- 2 • Valoriser ces changements (communication, adhésion au projet, etc.) ;
- 3 • Relever les difficultés, points faibles rencontrés dans la mise en place de ce plan de gestion pour ensuite l'améliorer ou le réorienter.

De manière transversale, des actions de communication devront être déployées, dans la lignée de ce qui a déjà été initié par la commune, pour sensibiliser et impliquer la population.

1 • SUIVRE LES PRATIQUES ET LES AMÉLIORER

INDICATEUR DE SUIVI DES PRATIQUES

Afin de quantifier les changements de pratiques, les services communaux devront choisir comment mesurer la différence entre « l'avant » et « l'après » gestion différenciée. Pour cela, des calculs de la progression de cette méthodologie sur la commune pourront être effectués selon quatre thèmes essentiels en lien avec cette gestion : protection des sols, gestion de l'eau, faune et flore (biodiversité) et communication (fédérer autour de la démarche).

Ces thèmes et leurs sous thèmes seront alors jugés et comptabilisés en fonction de leur degré d'avancement :

- **OUI (correspondant à un usage ou tâche bien ancré dans la commune) = 2 pts ;**
- **EN COURS (correspondant à un usage ou tâche qui commence à prendre de l'ampleur, mais n'est pas appliqué systématiquement) = 1 pt ;**
- **NON (correspondant à un usage ou tâche qui n'est pas encore abordé ou mis en place) = 0 pt.**

Le tableau ci-dessous illustre ce qui pourrait être suivi selon les quatre thèmes importants en gestion différenciée :

Proposition d'indicateur de suivi de la démarche gestion différenciée

SOL	GESTION DE L'EAU	FAUNE ET FLORE	COMMUNICATION
1 • Mesures de préservation du sol	1 • Gestion raisonnée de l'arrosage (climat, type de sol, plantes, heures favorables, détection des fuites)	1 • Suivi des espèces invasives : Alerte	1 • Règlements spécifiques affichés clairement (cimetière, etc.)
2 • Désherbage des surfaces avec des méthodes alternatives	2 • Alternatives à l'usage de l'eau potable pour l'arrosage ou réduction drastique	2 • Favoriser les plantes indigènes et spontanées, prairies fleuries naturelles	2 • Informations pédagogiques
	3 • Végétaux groupés en fonction de leurs besoins en eau	3 • Création de micro-habitats spécifiques pour favoriser certaines espèces (bois morts, arbres morts sur pied, îlots de verdure en jachère, tonte/fauche différenciée, etc.)	3 • Implication des administrés dans les aménagements des espaces verts
	4 • Accepter le jaunissement estival de la strate herbacée (gestionnaires et administrés)	4 • Mesures préventives pour éviter le désherbage	4 • Communication et sensibilisation sur le zéro pesticide et la gestion différenciée
		5 • Taille et élagage plus raisonné, pas d'intervention pendant la période de nidification	
		6 • Fleurissement raisonné (passage des annuelles aux vivaces, suppression de massifs)	
CALCUL 4 sur 4 points	CALCUL 6 sur 8 points	CALCUL 11 sur 12 points	CALCUL 0 sur 8 points

AMÉLIORER LES PRATIQUES

Afin d'optimiser les pratiques, la réorganisation concertée des missions des services techniques pourrait être envisagée.

En outre, consciente des enjeux environnementaux et sociétaux liés à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques, la commune souhaite encore **améliorer ses pratiques au fur et à mesure des solutions qui pourront être proposées**, notamment pour l'arrêt de l'utilisation de ces molécules sur les terrains de sport. Une veille des retours d'expériences émanant d'autres communes sera ainsi nécessaire pour appliquer de nouvelles méthodes pertinentes à l'entretien de ces surfaces soumises à une forte pression d'utilisation.

2 • SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

THÈME « ZÉRO PESTICIDE »

Sur le territoire du Bassin d'Arcachon, le SIBA, au titre de ses compétences, est positionné comme chef de file de la démarche « zéro pesticide ». Ainsi, une vidéo de sensibilisation a été produite et un logo commun, porteur de ce message, a été élaboré au sein de sa commission environnement et diffusé au sein des communes. La ville du Teich a ainsi réalisé **un affichage en entrée de ville** affirmant l'objectif « zéro pesticide ».



THÈME « GESTION DIFFÉRENCIÉE »

Plusieurs actions de communication et sensibilisation de la population pourraient être entreprises sur la commune.

A court terme, des **panneaux pédagogiques** pourraient être disposés sur les espaces verts afin d'expliquer les différentes formes de gestion et techniques d'entretien choisies par les services techniques et la ville (fauche tardive, régénération de la forêt, enherbement naturel, etc.).

A moyen terme, un **prix spécial** pourrait être décerné lors du **concours annuel des jardins** récompensant les jardins de particuliers permettant de favoriser la biodiversité et intégrant de la flore locale.

A plus ou moins long terme, un **document grand public** sur la gestion différenciée pourrait être élaboré (exemple : numéro spécial du magazine de la ville). Plusieurs thématiques seraient alors abordées :

- La gestion différenciée : *Qu'est-ce que la gestion différenciée ? Que met en place la ville en termes d'entretien et pourquoi ? Comment les particuliers peuvent-ils aider dans leur jardin (planter local, verdifier son pied de clôture, limiter l'utilisation de produits autorisés mais à risque pour l'environnement de la commune et du Bassin d'Arcachon, etc.) ?*
- Le retour de la biodiversité en ville suite à cette démarche ;
- Les espèces exotiques envahissantes : *Qu'est-ce qu'une espèce exotique envahissante et lesquelles peuvent être observées sur le territoire de la commune et du Bassin ? Comment réagir et agir ?*

Enfin, une sensibilisation des scolaires sur la gestion différenciée pourrait être envisagée au travers d'interventions dans les écoles du Teich.

Ces opérations de communication ne sont pas exhaustives mais permettraient de lancer une démarche de sensibilisation de la population afin d'initier un changement progressif de regard sur l'entretien des espaces communaux.

CONCLUSION

A l'instar de tout écosystème, la nature urbaine offre des biens et services et constitue le refuge d'une biodiversité riche et souvent insoupçonnée. Elle participe au bien-être des individus, à la régulation des risques et nuisances, à la réduction de la mauvaise qualité de l'air, etc. La protection de la biodiversité en ville est ainsi devenue une préoccupation réelle des institutions.

Depuis quelques années, Le Teich a compris cela et n'a donc pas attendu une évolution de la législation pour mettre en place des méthodes alternatives de gestion de ses espaces verts et linéaires de voiries, conscient de la sensibilité de ses écosystèmes et du Bassin d'Arcachon.

Basée sur le principe du « zéro pesticide », la gestion différenciée propose en effet des solutions de gestion adaptées à chaque espace vert communal. Cette méthodologie intègre ainsi des objectifs environnementaux, sociaux, économiques et culturels ambitieux.

Ce plan de gestion différenciée a ainsi référencé et consolidé les démarches entreprises par la commune du Teich ces dernières années sur des thématiques comme la diversification du fleurissement et la protection des sols et de la biodiversité. Une veille permettra par ailleurs de continuer à améliorer les pratiques au fur et à mesure des solutions qui pourront être proposées (terrain de sport, etc.).

Ce document constitue ainsi une feuille de route nécessaire pour répondre à la fois à l'évolution de la législation et à une volonté politique locale ambitieuse sur la préservation de l'environnement de la commune. Sa mise en œuvre nécessitera un volet de sensibilisation afin d'impliquer la population dans les objectifs de préservation de la biodiversité et de l'image ville-nature de la commune du Teich.



BIBLIOGRAPHIE

- Auby I., Bocquené G., Quiniou F., Dréno J.P., 2007. *Etat de la contamination du Bassin d'Arcachon par les insecticides et les herbicides sur la période 2005-2006. Impact environnemental*. Rapport Ifremer, 108 p.
<http://archimer.ifremer.fr/doc/00000/2398/>
- Auby I., Bost C.A., Budzinski H., Dalloyau S., Desternes A., Belles A., Trut G., Plus M., Pere C., Couzi L., Feigne C., Steinmetz J., 2011. *Régression des herbiers de zostères dans le Bassin d'Arcachon : état des lieux et recherche des causes*. Rapport Ifremer, 195 p. <https://archimer.ifremer.fr/doc/00054/16507/>
- Auby I., Maurer D., 2004. *Etude de la reproduction de l'huître creuse dans le bassin d'Arcachon*. Rapport Ifremer, 203 p.
<https://archimer.ifremer.fr/doc/00040/15145/>
- Bouchet J.M., Deltreil J.P., Manaud F., Maurer D., Trut G., 1997. *Etude intégrée du Bassin d'Arcachon*.
<https://archimer.ifremer.fr/doc/00081/19254/>
- Budzinski H., Tapie N., Belles A., 2011. *REseau Pesticides Bassin d'Arcachon Action 2 : Quantification de la présence. Résultats des analyses chimiques sur prélèvements ponctuels 2010*. Rapport Université Bordeaux 1, 15 p.
- Gamain P., 2016. *Impact des polluants et du changement climatique sur les capacités de reproduction et le développement embryon larvaire de l'huître creuse Crassostrea gigas dans le Bassin d'Arcachon. Milieux et Changements globaux*. Thèse, Université de Bordeaux.
- Jault F., Divo A., 2013. *Traité d'écopaysage. Gestion écologique des parcs, jardins, et paysages. Production de biodiversité*. 214 p.
- Parc naturel régional des landes de Gascogne. *Guide de recommandations. Conseils en plantations et palette végétale*. 6 p.
- Parc naturel régional des landes de Gascogne, 2015a. *Atlas de la biodiversité du Teich*. 78 p.
- Parc naturel régional des landes de Gascogne, 2015b. *Guide pratique à l'usage des collectivités pour la mise en place de la Trame Verte et Bleue à l'échelle locale. Commune du Teich*. 63 p.
- Plus M., Dalloyau S., Trut G., Auby I., De Montaudouin X., Emery E., Noel C., Viala C., 2010. *Long-term evolution (1988-2008) of Zostera spp. meadows in Arcachon Bay (Bay of Biscay)*. Estuarine Coastal and Shelf Science, 87(2), 357-366.
- Plus M., Maurer D., Stanisiere J.Y., Dumas F., 2006. *Caractérisation des composantes hydrodynamiques d'une lagune mésotidale, le Bassin d'Arcachon*. Rapport Ifremer, 54 p. <https://archimer.ifremer.fr/doc/00000/2352/>
- REPAR, 2012. *Etude sur les pratiques phytosanitaires sur les bassins versants alimentant le Bassin d'Arcachon – Annexe : Enquête auprès des communes (Zones Non Agricoles)*. Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon, 12 p.



SITOGRAPHIE

- PALETTE VÉGÉTALE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE [2018]. Disponible sur : <http://www.parc-landes-de-gascogne.fr/Parc-Naturel-Regional-de-Gascogne/Le-Parc-a-votre-service/Vous-habitez-le-Parc/Votre-habitat>
- INSTITUT DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION BIOLOGIQUE [2019].
Disponible sur : <http://www.itab.asso.fr/index.php>
- INVENTAIRE NATIONAL DU PATRIMOINE NATUREL. Définitions [2018].
Disponible sur : <http://inpn.mnhn.fr/informations/biodiversite/definition>
- RECHERCHES SUR LE « ZÉRO PHYTO » ET ALTERNATIVES AU DÉSHÉRBAGE CHIMIQUE [2017-2018]. Disponible sur :
<http://www.plante-et-cite.fr>
<https://www.ecophyto-pro.fr/>
<http://www.gestiondifferentielle.org>
- GUIDE TECHNIQUE [2018]. Disponible sur : <http://www.biodiversiteetbati.fr/sommaire2.htm>
- GUIDE D'AIDE A LA DÉCISION SUR LES TECHNIQUES DE DÉSHÉRBAGE [2018]. Disponible sur :
http://www.essonne.fr/fileadmin/Environnement/eau/PhytEC_Asconit_Sivoa_A3_ALC_090614_VF_1_.pdf
- STATISTIQUES SUR LE BASSIN D'ARCACHON [2018].
Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques>
- LA FÉDÉRATION RHÔNE-ALPES DE PROTECTION DE LA NATURE [2017].
Disponible sur : <http://www.frapna-zeropesticide.fr>
- RECENSEMENT DES INVENTAIRES, SUIVIS, BASES DE DONNÉES ET ÉTUDES PAR NATUREPARIF [2018].
Disponible sur : <http://www.natureparif.fr>
- COMPAMED ZNA (COMPARAISON DES MÉTHODES DE DÉSHÉRBAGE UTILISÉES EN ZONES NON AGRICOLES) PRÉSENTE L'ÉVALUATION GLOBALE DES TECHNIQUES DE DÉSHÉRBAGE CURATIF [2017].
Disponible sur : <http://www.compamed.fr/>
- PORTAIL DE SENSIBILISATION A LA RÉDUCTION ET L'AMÉLIORATION DE L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTO [2017-2018].
Disponible sur : <https://www.siba-bassin-arcachon.fr>



LEXIQUE

A

Adventice : plante qui pousse volontairement sur un terrain sans y avoir été semée.

Amendement : moyen d'améliorer la terre sur le plan physique (structure). Il ne faut pas confondre avec un apport d'engrais. Du fumier, de la tourbe, du terreau, du sable, parfois de la chaux peuvent être utilisés.

B

Biodiversité : terme désignant la variété et la diversité des espèces vivantes (micro-organismes, végétaux, animaux) occupant un milieu.

F

Fertilisation : moyen d'améliorer la terre sur le plan chimique (éléments nutritifs nécessaires aux cultures). La fertilisation diffère d'un amendement.

G

Gestion différenciée : gestion du patrimoine qui consiste à adapter l'entretien des espaces en fonction de leur nature, de leur situation et de leur usage.

H

Horticole : se dit d'une plante sélectionnée pour son aspect esthétique. Ces variétés peuvent avoir été obtenues à partir d'espèces locales, à travers des sélections successives, et sont souvent le résultat de croisements génétiques.

M

Mulchage & Paillage : opération consistant à recouvrir le sol, au pied des plantes cultivées, avec des matières végétales opaques mais laissant passer l'air et l'eau. Cette pratique protège la structure de la terre et limite les pertes d'eau et la croissance des mauvaises herbes. On distingue le paillage horticole (coco, lin, cacao, etc.) du mulchage effectué avec un broyat de déchets verts.

Mycorhize : résultat de l'association symbiotique entre des champignons et les racines des plantes.

P

Produit phytosanitaire ou phytopharmaceutique : préparation destinée à protéger les végétaux et les produits de culture. Ces produits font partie des pesticides, qui regroupent également les biocides et les antiparasitaires à usage humain et vétérinaire. L'utilisation des produits phytopharmaceutiques est destinée à protéger les végétaux ou les produits végétaux contre tous les organismes nuisibles ou à prévenir leur action, exercer une action sur les processus vitaux des végétaux (dans la mesure où il ne s'agit pas de substances nutritives), assurer la conservation des produits végétaux, détruire les végétaux indésirables, freiner ou prévenir une croissance indésirable des végétaux.



PHOTOOTHÈQUE

Page 4 : ville du Teich

Page de couverture, 15, 27, 33, 36, 41, 55, 56 (stade), 58 (espaces naturels et remarquables) :
Magali Lucia, SIBA, Le Teich 2019-2020

Autres photos du document : Hélène Bonnissent, SIBA, Le Teich 2018



ANNEXES

ANNEXE 1 : Fiche d'identité du Bassin d'Arcachon

ANNEXE 2 : Fiche sur les produits phytopharmaceutiques

ANNEXE 3 : Fiche REMPLAR

ANNEXE 4 : Plan d'aménagement et de développement durable

ANNEXE 5 : Classification de l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France

ANNEXE 6 : Matériel correspondant à la tonte et au désherbage

FICHE D'IDENTITÉ

DU BASSIN D'ARCACHON

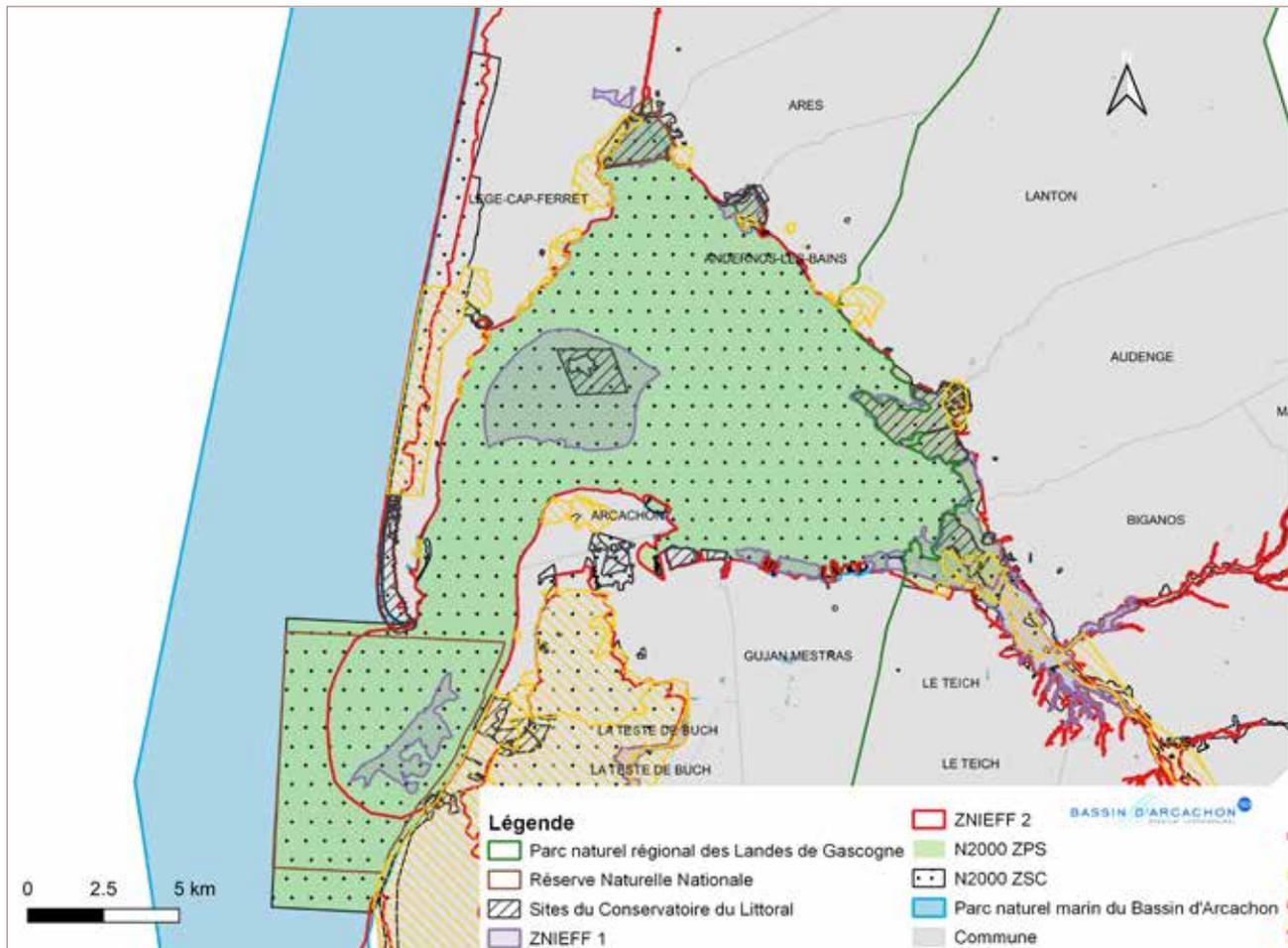
Le Bassin d'Arcachon présente un patrimoine naturel, paysager et culturel extraordinaire. Il est le support de nombreuses activités professionnelles ou de loisirs, facteur d'attractivité. En tant que tel, le Bassin subit des pressions humaines considérables.

Ses divers habitats assurent des fonctions écologiques essentielles : zones de reproduction, de nourricerie, de reposoir, productions biologiques, drainage des eaux, piège à sédiments, recyclage de la matière, etc. Le Bassin représente également un lieu de passage qui permet à de nombreuses espèces de réaliser leur cycle de vie en mer.

Sur et autour du Bassin d'Arcachon, différents outils de protection ont été mis en place :

- Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne, d'une superficie de 315 000 hectares, incluant le principal affluent du Bassin : la Leyre ;
- La Réserve Ornithologique du Teich, d'une superficie de 120 hectares, accueillant près de 263 espèces d'oiseaux sauvages ;
- Deux Réserves Naturelles Nationales : celle du Banc d'Arguin (1972), créée pour protéger notamment la colonie de Sternes caugek, et celle des Prés salés d'Arès et de Lège-Cap Ferret (1983) de 200 hectares ;
- Le Conservatoire du Littoral qui a acquis près de 10 % du rivage : les dunes du Cap Ferret, la dune du Pilat, la conche de Saint Brice (sur Andernos-Les-Bains), les quatre Prés salés d'Arès, les Réservoirs de Piraillan, l'île aux oiseaux, le domaine de Certes (Audenge), le domaine de Graveyron (Lanton), l'île de Malprat (Biganos), le Port des Tuiles (Biganos) et le domaine de Fleury (Teich) ;
- Plusieurs Espaces Naturels Sensibles de la Gironde ;
- Deux sites Natura 2000 : FR7200679 - Bassin d'Arcachon et Cap Ferret et FR7212018 - Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin.
- Le Grand Site de la dune du Pilat, l'île aux Oiseaux et le domaine de Graveyron sont les trois Grands Sites classés du Bassin d'Arcachon. Le classement d'un site est une protection forte au niveau national, ce qui n'exclut ni sa gestion ni sa valorisation ;
- Plusieurs ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) donc les ZNIEFF Bassin d'Arcachon, Île aux oiseaux, Banc d'Arguin, Prés salés de la côte sud du Bassin d'Arcachon, etc. ;
- Divers outils, notamment d'urbanisme, ont également une influence sur la protection des espaces naturels. La loi du 3 janvier 1986 sur l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, les Plans de Prévention des Risques (PPR), le SCOT, les trois SAGE : Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés, Étangs littoraux Born et Buch et Lacs Médocains et le SAGE Nappes profondes de Gironde.

Le dernier outil en date est la création du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon (2014) qui couvre 435 km² d'espace marin. Il s'étend sur la totalité du domaine public maritime à l'intérieur du Bassin. Au large, vers l'ouest, le parc comprend l'ouvert du bassin et va jusqu'aux trois milles nautiques. Le parc a pour objectif la connaissance et à la protection du milieu marin ainsi que le développement durable des activités maritimes en concertation avec les différents acteurs du territoire.



Le Bassin d'Arcachon et ses mesures de protection et de gestion

Le Bassin d'Arcachon, est une lagune semi-fermée soumise à d'importants échanges d'eau avec l'océan : en moyenne 400 millions de m³ rentrent et sortent au cours d'un cycle de marée (Plus et al., 2006). Toutefois, du fait de l'étroitesse de son embouchure, le temps de renouvellement de ses eaux est assez long : entre 13 et 17 jours (en fonction des vents et des débits de crue). Le Bassin est également soumis à des apports d'eau douce depuis ses tributaires estimés à environ 3,45 millions de m³ par jour (Bouchet et al., 1997). La Leyre en particulier est responsable de 4/5ème des apports. Le reste est apporté par les pluies à hauteur de 13 % et la nappe phréatique pour environ 8 % (Gamain, 2016). Ces apports multiples rendent le Bassin d'Arcachon particulièrement vulnérable aux rejets liés aux activités humaines présentes sur le plan d'eau et au niveau des bassins versants.

FICHE SUR LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Les produits phytopharmaceutiques sont des préparations destinées à protéger les végétaux et les produits de culture. Ils font partie de la famille des pesticides, qui regroupent également les biocides et les antiparasitaires à usage humain et vétérinaire.



=



+



Produit formulé

Pesticide vendu dans le commerce (Non commercial)

Substance(s) active(s)

Matière chimique qui agit pour obtenir l'effet désiré

Adjuvant(s)

Additifs améliorant les performances et facilitant l'application du produit

De façon générale, la substance active d'un produit phytopharmaceutique doit toujours être approuvée au niveau européen. Le produit composé de cette substance doit par la suite être autorisé au niveau national au travers d'une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM).

Par exemple en 2017, le glyphosate a obtenu son AMM en France **seulement pour les trois prochaines années** après l'autorisation de la substance active par l'Union européenne pour cinq ans. Il reste ainsi toujours possible pour un pays d'interdire une matière active autorisée en Europe.

Quels sont les produits phytopharmaceutiques interdits ?

Tous les produits phytopharmaceutiques sont interdits à l'exception :

- Des produits de biocontrôle ;
- Des produits utilisables en agriculture biologique ;
- Des produits à faible risque, lorsqu'ils bénéficient d'une AMM nationale pour un usage dans les jardins, espaces verts ou infrastructures.

Le règlement européen définit l'approbation, la mise sur le marché des substances actives selon leurs dangers et origines. Au niveau national, la France autorise la mise sur le marché et sous-catégorise les substances

autorisées : les substances de base, les produits à faible risque, les produits de biocontrôle, les produits autorisés en agriculture biologique et les autres produits phytopharmaceutiques chimiques de synthèse.

Qu'est-ce qu'une substance de base ?

Les substances de base sont des substances principalement non utilisées comme des produits phytopharmaceutiques, mais qui sont utiles pour la protection des végétaux. Ces substances ne sont pas préoccupantes (sans effet néfaste sur la santé humaine, animale ou l'environnement) et leur destination principale n'est pas d'être utilisée à des fins phytosanitaires. Elles ne nécessitent pas d'AMM mais doivent être réservées à un usage précis.

Qu'est-ce qu'un produit à faible risque ?

Un produit à faible risque est catégorisé en tant que tel car ses substances actives ne sont ni cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction, ne font pas des produits chimiques sensibilisants, toxiques, explosifs, corrosifs, persistants, réputés perturbateurs endocriniens, à effets neurotoxiques ou immunotoxiques.

Qu'est-ce qu'un produit de biocontrôle ?

Les produits de biocontrôle sont définis à l'article L. 253-6 du code rural

et de la pêche maritime comme des agents et des produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Ils comprennent les macro-organismes (qui ne sont pas considérés comme phytosanitaires), les produits phytopharmaceutiques comprenant des micro-organismes, des médiateurs chimiques comme les phéromones et des substances naturelles (origine végétale, animale ou minérale). Le biocontrôle peut être à la fois un produit d'origine naturelle ou de synthèse. Il nécessite une AMM pour pouvoir être utilisé.

Qu'est-ce qu'un produit utilisable en agriculture biologique (UAB) ?

Ces produits sont autorisés en production biologique pour lutter contre ravageurs et maladies. Ils ont besoin d'une AMM et sont inscrits sur une liste officielle des substances autorisées sur un règlement européen.

Qu'est-ce qu'un produit biocide ?

Un produit biocide ne constitue pas un produit phytopharmaceutique. Il est destiné à lutter contre les organismes nuisibles à la santé humaine ou animale ou à protéger les matériaux naturels ou manufacturés (ex : insecticide contre les termites). Ce sont des produits aussi soumis à une AMM biocide en France. Pour être utilisés, certains produits nécessitent l'obtention du Certibiocide.

RÉGLEMENTATION	PRODUITS EXEMPTÉS
Interdiction de publicité commerciale, sauf dans les points de distribution et la presse réservés à des utilisateurs professionnels	Produits de biocontrôle Substances de base
Interdiction d'accès en libre-service à des utilisateurs non professionnels	
Taxe sur les Produits Phytosanitaires bénéficiant d'une AMM ou permis commerce parallèle	Produits de biocontrôle
Détention d'un agrément pour l'application en prestation de services	Produits de biocontrôle
Interdiction aux personnes publiques d'utiliser pour l'entretien des espaces verts, forêts, voiries, promenades	Produits de biocontrôle Produits à faible risque Produits utilisables en agriculture biologique
A partir du 01/01/2019 Interdiction de vente, d'utilisation et de détention à usage non professionnel	
Interdiction d'utilisation dans les lieux habituellement fréquentés par les enfants Obligation de mesures de protection pour l'utilisation à proximité des lieux habituellement fréquentés par les enfants et autres personnes vulnérables	Produits à faible risque (déterminés par le Ministère)

Récapitulatif de la réglementation vis-à-vis des produits phytopharmaceutiques

NB : L'expression « **préparations naturelles peu préoccupantes** » (PNPP) est apparue en 2006. On distingue les macérations, les décoctions, les infusions et les purins par leur mode de fabrication. Le but est toujours le même : extraire les principes actifs des plantes sauvages aux propriétés intéressantes. Elles sont uniquement composées de substances de base.

Depuis le 26 novembre 2015, afin de renforcer la formation à l'utilisation des produits phytosanitaires, tout utilisateur ou distributeur de produits phytopharmaceutiques à des fins professionnelles (agriculteur, forestier, agent des collectivités territoriales notamment) doit posséder un certificat individuel professionnel. **Le certificat individuel de produits phytopharmaceutiques (Certiphyto)** est délivré par la DRAAF (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt).

Valable cinq ans, il peut s'obtenir :

- après un questionnaire à choix multiples,
- après une formation dans un organisme agréé suivi d'un test,
- par validation d'un diplôme obtenu dans les 5 ans précédant la demande.

90 % des agents espaces verts disposent de cette certification pour, par exemple, pallier à des possibles maladies sur les terrains de sport en utilisant en dernier recours un traitement en curatif (pas d'interdiction par la loi sur ces sites si les conditions d'application sont respectées).

Depuis 2013, un certificat pour l'utilisation professionnelle et la distribution de certains types de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels, ou Certibiocide, avait été créé afin de permettre une utilisation plus sûre et plus efficace des produits biocides et de responsabiliser les entreprises concernées. Ce certificat, obligatoire depuis le 1^{er} juillet 2015, s'obtient après une formation de trois jours auprès d'un organisme habilité. La formation peut être réduite à une journée pour les personnes déjà titulaires d'un Certiphyto. Il est délivré par le Ministère en charge de l'environnement et est valable pour une durée de cinq ans maximum. Le SIBA a organisé les premières sessions de formation ces dernières années auprès des agents techniques des communes riveraines du Bassin d'Arcachon.

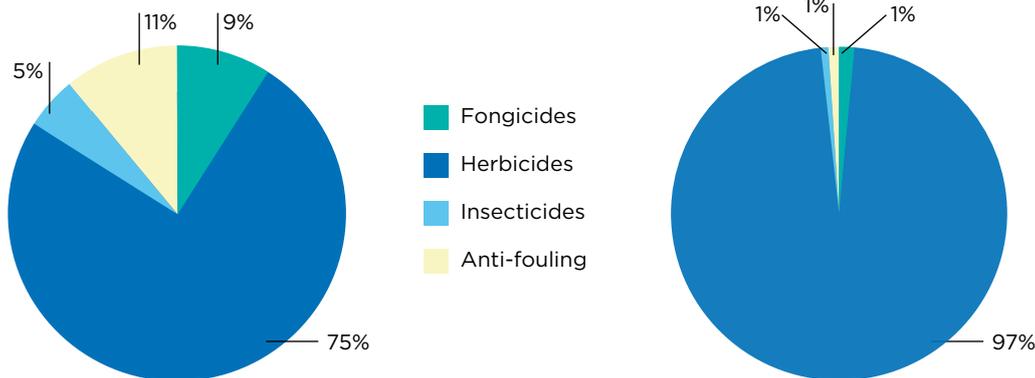
https://www.ecophyto-pro.fr/data/guide_Opesticides2018.pdf

FICHE REMPAP

Des enjeux et défis de la pollution par les pesticides est né le Réseau REMPAP (**RE**seau **M**icropolluants, **M**acropolluants et **M**icroorganismes du Bassin d'**AR**cachon). Ce réseau représente l'alliance entre organismes-clefs scientifiques et gestionnaires, tous experts dans le domaine de l'environnement aquatique et fédérés afin d'établir une veille active autour de la qualité des eaux pour comprendre et sensibiliser l'ensemble du territoire à la préservation de cette ressource. Les principales actions du réseau visent à :

-  Connaître les usages sur le territoire et ses bassins versants ;
-  Quantifier la présence des pesticides, métaux, filtres UV, microorganismes et nutriments dans les eaux ;
-  Comprendre les effets sur l'écosystème aquatique ;
-  Susciter et accompagner les évolutions ;
-  Partager les informations.

Le réseau se propose donc de cartographier et d'analyser la présence des molécules par exemple de type pesticide à la fois dans les eaux marines et les cours d'eau, comme vu ci-dessous :



Profil Intrabassin (Exemple de Grand Banc)

Profil Cours d'eau (Exemple de la Leyre)

L'analyse du « cocktail » de molécules retrouvées au niveau de chacun des points de prélèvement a permis de tracer le « profil » pesticides des eaux.

Dans les eaux marines, les deux tiers des pesticides retrouvés sont des herbicides. Des insecticides, fongicides et antifouling sont également retrouvés.

Dans les cours d'eau, une très large proportion d'herbicides est observée. Les molécules en elles-mêmes peuvent varier en fonction des activités présentes sur les bassins versants (cours d'eau plutôt agricole ou plutôt urbain, etc.).

Les pesticides les plus présents dans les tributaires et l'intra-bassin étant le métolachlore et ses métabolites, l'agriculture a pu être identifiée comme la source principale de pesticides dans le Bassin d'Arcachon. La présence de molécules comme l'imidaclopride laisse également suspecter une source domestique de pesticides (Budzinski et al., 2011).

En outre, des **programmes ponctuels** sont également menés dans le cadre de REMPAP pour **expertiser des enjeux particuliers** : étude sur les sources potentielles de HAP sur le territoire et apport au plan d'eau, projet sur le Bâti Résidentiel et son Influence sur la Qualité des Eaux (BRIQUE), accompagnement de programmes de recherche de l'Université de Bordeaux sur le plastique dans les eaux ou encore projet de détection des sources de contamination fécale (BACTRAC).

Le SIBA dispose d'une bibliothèque environnementale qui rassemble l'ensemble des rapports et d'une plateforme d'accès aux données dénommée « ENKI » regroupant les données brutes : <https://www.siba-bassin-arcachon.fr/qualite-de-l-eau>.

PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sur le fond, le PADD repose sur quatre ambitions fortes :

Objectifs du Plan d'Aménagement et de Développement Durable. D'après le dossier plan local d'urbanisme Le Teich magazine, décembre 2018 (les engagements en lien avec la gestion différenciée ont été surlignés)

OBJECTIFS DU PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE				
	1 • Préserver le territoire et le « construire » sous l'angle nature, paysage et patrimoine :	2 • Développer l'attractivité et favoriser la solidarité territoriale	3 • Améliorer le cadre de vie des Teichois	4 • Créer un écoquartier
L'ENGAGEMENT	Conserver l'identité patrimoniale des villages et quartiers	Améliorer les communications numériques sur le territoire	Maîtriser la croissance démographique tout en accompagnant le développement de la commune en matière d'offre de service public et privé	Créer une opération d'habitat exemplaire respectant des démarches éco environnementales
	Préserver la qualité des espaces naturels	Réduire les inégalités en poursuivant la diversification de l'offre immobilière	Diversifier et optimiser les modes de déplacement pour assurer la sécurité et la fluidité	
	Prendre en compte la loi Littoral	Conforter la centralité de l'agglomération teichoise	Améliorer le fonctionnement et la qualité des entrées et traversées de ville	
	Préserver les espaces remarquables et les espaces boisés significatifs	Renforcer l'attractivité commerciale du centre bourg	Conforter le réseau de liaisons douces de proximité alternatives à l'usage de la voiture	
	Préserver l'armature naturelle du territoire et les continuités écologiques (trames verte et bleue)	Organiser le développement urbain des secteurs stratégiques		
	Assurer une gestion économe des ressources naturelles	Viser la sobriété et l'efficacité énergétique des bâtiments futurs		
	Prendre en compte les risques naturels d'inondation et de submersion	Diversifier l'offre en hébergement touristique		
	Prendre en compte les pollutions et les nuisances	Valoriser la position du Teich sur le plan du développement économique		
	Limiter le phénomène de division parcellaire			

CLASSIFICATION DE L'ASSOCIATION DES INGÉNIEURS TERRITORIAUX DE FRANCE

L'Association des Ingénieurs Territoriaux de France (AITF) propose une typologie pour différencier les « types » d'espaces verts en **12 classes** :

- **Parcs et squares** : espaces supports de loisirs ou d'ornements (mobiliers urbains, aire de jeux pour enfants, etc.) nécessitant de l'entretien.
- **Accompagnements de voies** : sites aménagés comme des îlots directionnels jardinés aux lisières de voiries à entretenir (pistes cyclables, routes, sentiers, etc.).
- **Accompagnements de bâtiments publics** : espaces verts valorisant les bâtiments communaux.
- **Accompagnements d'habitations** : sites à boisement et lisières de contact avec les habitations (placettes), contre-allées et allées vertes dans les lotissements.
- **Industries et commerces** : sites fonctionnels des zones d'activités et des commerces hors bourg.
- **Etablissements sociaux et éducatifs** : espaces verts attenants ou à l'intérieur des établissements sociaux et éducatifs.
- **Sports** : zones à vocation sportive et terrains de sport.
- **Cimetières** : zones de recueillement.
- **Campings municipaux**.
- **Jardins partagés** : jardins de quartier construits par l'équipe municipale.
- **Espaces forestiers** : pare-feux et parcelles forestières communales.
- **Espaces naturels et remarquables** : espaces naturels reconnus et d'intérêt remarquables par la commune.

L'état des lieux a abouti à une classification poussée des fonctionnalités des espaces verts et de leurs caractéristiques en 2018. Les informations ci-après ont été collectées sur la base d'observations.

AITF 1	PARCS ET SQUARES
Fréquentation du site / profil	
Image du site	
<ul style="list-style-type: none"> • Sol • Proximité littoral / craste / ruisseau • Biodiversité / espace remarquable 	
Palette végétale utilisée dans l'aménagement	
Techniques utilisées pour l'entretien (matériel, utilisation de produits phytosanitaires)	
Consommation d'eau / d'énergie	
Bâti / mobilier	
Enjeux économiques / santé / environnementaux / urbanistiques	
Exemples de sites	

AITF 2	ACCOMPAGNEMENTS DE VOIES
Fréquentation du site / profil	Peu fréquenté à fréquenté
Image du site	
<ul style="list-style-type: none"> • Sol • Proximité littoral / craste / ruisseau • Biodiversité / espace remarquable 	Pas d'amendement
Palette végétale utilisée dans l'aménagement	Haies, bulbes et vivaces pour les bords de pistes cyclables et routes
Techniques utilisées pour l'entretien (matériel, utilisation de produits phytosanitaires)	Débroussaillage, désherbage manuel
Consommation d'eau / d'énergie	
Bâti / mobilier	Mobilier urbain (bancs, poubelles, luminaires, panneaux)
Enjeux économiques / santé / environnementaux / urbanistiques	Gains de temps / financiers sur la tonte car augmentation des surfaces à gérer, sécurité routière à maintenir
Exemples de sites	Allant des cheminements doux aux bords des pistes cyclables aménagés



AITF 3	ACCOMPAGNEMENTS DE BÂTIMENTS PUBLICS
Fréquentation du site / profil	Très fréquenté par le public
Image du site	Très soignée
<ul style="list-style-type: none"> • Sol • Proximité littoral / craste / ruisseau • Biodiversité / espace remarquable 	Pas d'amendement
Palette végétale utilisée dans l'aménagement	Fleurissement par des massifs saisonniers (annuelles et vivaces)
Techniques utilisées pour l'entretien (matériel, utilisation de produits phytosanitaires)	Désherbage manuel pour les massifs, mécanique pour les sites perméables
Consommation d'eau / d'énergie	Tonte toutes les semaines en mulching
Bâti / mobilier	Arrosage régulier
Enjeux économiques / santé / environnementaux / urbanistiques	Mobilier urbain (bancs, poubelles, luminaires, panneaux)
Exemples de sites	Enjeux d'intégration paysagère fort et développement durable : maintenir les prestations au maximum, fleurissement plus durable
	C.C.A.S., Mairie et ses annexes



AITF 4	ACCOMPAGNEMENTS D'HABITATIONS
Fréquentation du site / profil	Fréquenté à très fréquenté
Image du site	Classique
<ul style="list-style-type: none"> • Sol • Proximité littoral / craste / ruisseau • Biodiversité / espace remarquable 	<p>Pas d'amendement Proximité littoral / craste / ruisseau</p>
Palette végétale utilisée dans l'aménagement	Pas de fleurissement
Techniques utilisées pour l'entretien (matériel, utilisation de produits phytosanitaires)	<p>Pas de désherbage Tonte / débroussaillage : tous les mois en mulching, fauchage tardif et pluriannuel, régénération naturelle (préconisation Office National des Forêts)</p>
Consommation d'eau / d'énergie	
Bâti / mobilier	Mobilier urbain (bancs, poubelles, luminaires, panneaux)
<p>Enjeux économiques / santé / environnementaux / urbanistiques</p>	Enjeux de retour à la biodiversité « ordinaire », sensibiliser à la gestion durable, installer la tonte différenciée à terme (gain de temps/financiers sur la tonte car augmentation des surfaces à gérer), sécurité
<p>Exemples de sites</p>	Les placettes des lotissements de la commune et les larges abords des voiries



AITF 5	INDUSTRIES ET COMMERCES
Fréquentation du site / profil	Fréquenté à très fréquenté
Image du site	Très soignée
<ul style="list-style-type: none"> • Sol • Proximité littoral / craste / ruisseau • Biodiversité / espace remarquable 	<p>Pas d'amendement Proximité littoral / craste / ruisseau</p>
Palette végétale utilisée dans l'aménagement	Pas de fleurissement
Techniques utilisées pour l'entretien (matériel, utilisation de produits phytosanitaires)	<p>Débroussaillage Tonte une fois pas saison en mulching</p>
Consommation d'eau / d'énergie	Pas d'arrosage
Bâti / mobilier	Mobilier urbain (bancs, poubelles, luminaires, panneaux)
<p>Enjeux économiques / santé / environnementaux / urbanistiques</p>	Enjeux de retour à la biodiversité « ordinaire », sensibiliser à la gestion durable, installer la tonte différenciée à terme (gain de temps/financier sur la tonte car augmentation des surfaces à gérer), sécurité
<p>Exemples de sites</p>	Port, zone artisanale



AITF 6	ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET ÉDUCATIFS
Fréquentation du site / profil	Très fréquenté par le public
Image du site	Très soignée
<ul style="list-style-type: none"> • Sol • Proximité littoral / craste / ruisseau • Biodiversité / espace remarquable 	Pas d'amendement
Palette végétale utilisée dans l'aménagement	Fleurissement par des massifs saisonniers (annuelles et bisannuelles)
Techniques utilisées pour l'entretien (matériel, utilisation de produits phytosanitaires)	Désherbage manuel et mécanique Tonte tous les mercredis en mu
Consommation d'eau / d'énergie	Pas d'arrosage
Bâti / mobilier	Mobilier urbain (bancs, poubelles, luminaires, jeux pour enfants)
Enjeux économiques / santé / environnementaux / urbanistiques	Enjeux d'intégration paysagère fort et développement durable
Exemples de sites	Résidence pour les personnes âgées (RPA), écoles

AITF 7	SPORTS
Fréquentation du site / profil	Très fréquenté par le public
Image du site	Très soignée
<ul style="list-style-type: none"> • Sol • Proximité littoral / craste / ruisseau • Biodiversité / espace remarquable 	Amendement chimique
Palette végétale utilisée dans l'aménagement	
Techniques utilisées pour l'entretien (matériel, utilisation de produits phytosanitaires)	Désherbage chimique sauf terrain de pétanque Tonte tous les mercredis avec exportation Engrais
Consommation d'eau / d'énergie	Arrosage 1 à 2 fois par semaine sauf terrain de pétanque
Bâti / mobilier	Mobilier urbain (bancs, poubelles, luminaires)
Enjeux économiques / santé / environnementaux / urbanistiques	Augmenter le niveau de prestation en économie d'eau, amendement organique, supprimer les traitements curatifs sur les terrains de sport au profit des techniques culturales mécaniques bien en amont. Enjeux d'allier utilisation intensive et gestion raisonnée
Exemples de sites	Terrains de sport, boulodromes



AITF 8	CIMETIÈRES
Fréquentation du site / profil	Très fréquenté par le public
Image du site <ul style="list-style-type: none"> • Sol • Proximité littoral / craste / ruisseau • Biodiversité / espace remarquable 	Très soignée Pas d'amendement Proximité de crastes
Palette végétale utilisée dans l'aménagement	Fleurissement par des massifs saisonniers (annuelles et bisannuelles)
Techniques utilisées pour l'entretien (matériel, utilisation de produits phytosanitaires)	Désherbage : pas de désherbage au cimetière de Camps mais débroussaillage et désherbage au centre
Consommation d'eau / d'énergie	
Bâti / mobilier	Mobilier urbain (bancs, poubelles, luminaires, jeux pour enfants)
Enjeux économiques / santé / environnementaux / urbanistiques	Enjeux d'intégration paysagère fort et développement durable, zone de haut lieu mémoriel
Exemples de sites	Cimetière du centre et cimetière de Camps



AITF 9	CAMPINGS MUNICIPAUX
Fréquentation du site / profil	
Image du site <ul style="list-style-type: none"> • Sol • Proximité littoral / craste / ruisseau • Biodiversité / espace remarquable 	
Palette végétale utilisée dans l'aménagement	
Techniques utilisées pour l'entretien (matériel, utilisation de produits phytosanitaires)	
Consommation d'eau / d'énergie	
Bâti / mobilier	
Enjeux économiques / santé / environnementaux / urbanistiques	
Exemples de sites	

AITF 10	JARDINS PARTAGÉS
Fréquentation du site / profil	
Image du site <ul style="list-style-type: none"> • Sol • Proximité littoral / craste / ruisseau • Biodiversité / espace remarquable 	
Palette végétale utilisée dans l'aménagement	
Techniques utilisées pour l'entretien (matériel, utilisation de produits phytosanitaires)	
Consommation d'eau / d'énergie	
Bâti / mobilier	
Enjeux économiques / santé / environnementaux / urbanistiques	
Exemples de sites	

AITF 11	ESPACES FORESTIERS
Fréquentation du site / profil	Forêt communale (450 ha) peu fréquentée
Image du site	Naturelle
<ul style="list-style-type: none"> • Sol • Proximité littoral / craste / ruisseau • Biodiversité / espace remarquable 	<p>Pas d'amendement</p> <p>Proximité de crastes et ruisseaux Plantation d'arbres sur parcelle</p>
Palette végétale utilisée dans l'aménagement	
Techniques utilisées pour l'entretien (matériel, utilisation de produits phytosanitaires)	<p>Gestion par le service espaces verts et préconisation Office National des Forêts</p>
Consommation d'eau / d'énergie	
Bâti / mobilier	
<p>Enjeux économiques / santé / environnementaux / urbanistiques</p>	Enjeux d'intégration paysagère fort et développement durable
<p>Exemples de sites</p>	Parcelles forestières



AITF 12	ESPACES NATURELS ET REMARQUABLES
Fréquentation du site / profil	Fréquenté par le public
Image du site	Naturelle
<ul style="list-style-type: none"> • Sol • Proximité littoral / craste / ruisseau • Biodiversité / espace remarquable 	<p>Pas d'amendement</p> <p>Proximité de crastes et ruisseaux</p>
Palette végétale utilisée dans l'aménagement	
Techniques utilisées pour l'entretien (matériel, utilisation de produits phytosanitaires)	<p>Gestion en adéquation avec le Parc naturel régional des Landes de Gascogne, fauchage tardif, replantation de ripisylves, inventaires, observations</p>
Consommation d'eau / d'énergie	
Bâti / mobilier	Mobilier urbain (bancs, poubelles, luminaires, jeux pour enfants)
<p>Enjeux économiques / santé / environnementaux / urbanistiques</p>	Enjeux d'intégration paysagère fort et développement durable
<p>Exemples de sites</p>	Pare-feux, zones humides, espaces naturels remarquables



MATÉRIEL CORRESPONDANT À LA TONTE ET AU DÉSHÉRBAGE

TONTE

NOM DU MATÉRIEL (MARQUE)	FONCTION	DESCRIPTION	SURFACES CONCERNÉES	NOMBRE	SERVICE CONCERNÉ
Tracteur	Tracte	Tracte l'élément gyrobroyeur qui fauche les herbes et l'élément rotavator qui retourne la terre	E spaces larges avec végétaux hauts	2	Voirie
Tracteur Kubota	Tonte	Tond sur une largeur du tracteur	Accotements	1	Espaces verts
Tondeuse tractée	Tonte				Espaces verts
Epareuse sur tracteur	Broyeur, faucheuse	Sur bras	Fossés, accotements en fauche tardive sur 1,30 m	1	Voirie
Rotofil / rotolame, débroussailleuse	Débroussaillage	Matériel électrique			Espaces verts

DÉSHÉRBAGE

NOM DU MATÉRIEL (MARQUE)	DESCRIPTION	SURFACES CONCERNÉES	NOMBRE	SERVICE CONCERNÉ
Binette, râtaux, etc.	Matériel Manuel	Partout		Espaces verts et voirie
Désherbeur de chemin tracté	Désherbeur	Gravillonnées	1	Espaces verts

